

annexe 4 : Informations Préalables Enrichies

Consignes générales

Rappel du format csv: codage UTF-8 et respect de l'ordre des colonnes.

La première ligne est une ligne d'entête qui reprend le nom des colonnes.

Consigne : pas de ';' dans les champs 'commentaires'.

Consigne : majuscule sur les listes de valeurs.

Consigne : numsequence, séquence d'entier sans padding.

Le numéro de séquence est incrémenté à l'émission du même fichier le même jour, en

Le séparateur de champs est le ";".

Pour tous les flux, chaque fois qu'il y a un .zip, il ne porte que la référence OI et le cont

VXX = version du protocole utilisée ; exemple : V10 pour 1.0, V11 pour 1.1 et V20 pour

Règle de nommage des messages : pas d'espace et pas d'accents

Règle de nommage des champs : pas d'accents, La première lettre de chaque mot est n

Liste de valeurs : majuscule et sans accent

Interface technique d'échange : L'interface technique d'échange (serveur, répertoires...)

annexe 4 : Informations Préalables Enrichies

commençant par 1.

eneur porte le codeOC et le code OI.

- 2.0

otée en majuscule et les suivantes en minuscules et Lorsque le nom d'un champ est composé de plu

est définie dans le contrat de l'OI ou fait l'objet de discussions bilatérales ad-hoc.

annexe 4 : Informations Préalables Enrichies

Plusieurs mots, ces mots sont collés à la suite les uns des autres sans séparateur : la

majuscule en début de mot permet de les délimiter.

annexe 4 : Informations Préalables Enrichies

annexe 4 : Informations Préalables Enrichies

Donnée	Format	Présence
IdentifiantImmeuble	Alphanumérique - 30 caractères max	F
CodeVoieRivoliImmeuble	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseeImmeuble	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalImmeuble	Numérique - 5 caractères	O
CommuneImmeuble	Alphanumérique	O

CodeAdresseImmeuble	Alphanumérique - 10 caractères	C
TypeVoieImmeuble	Alphanumérique	F
NomVoieImmeuble	Alphanumérique	C

NumeroVoieImmeuble	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieImmeuble	Valeurs possibles : [A - Z]	F
BatimentImmeuble	Alphanumérique	F
NombreLogementsAdresseIPE	Numérique - 5 caractères	O

EtatImmeuble	CIBLE/SIGNE/EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE/ABANDONNE	O
DateSignatureConvention	Numérique au format AAAAMMJJ	C

GestionnaireImmeuble	Alphanumérique	C
CodePostalGestionnaire	Numérique - 5 caractères	C
CommuneGestionnaire	Alphanumérique	C
TypeVoieGestionnaire	Alphanumérique	F

NomVoieGestionnaire	Alphanumérique	C
NumeroVoieGestionnaire	Numérique - 10 caractères maximum	F
ComplementNumeroVoieGestionnaire	Valeurs possibles : [A - Z]	F
CodeAdresseGestionnaire	Alphanumérique - 10 caractères	F
SiretGestionnaire	Alphanumérique	F

DateCablageAdresse	Numérique au format AAAAMMJJ	F
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJ	F
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	C
EtatPM	PLANIFIE/EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE	C
DateInstallationPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C

TypeEmplacementPM	Alphanumérique	O
CommentairePM	Alphanumérique	F
CapaciteMaxPM	Numérique	F
CodeVoieRivoliPM	Alphanumérique - 4 caractères	F

CodeInseePM	Alphanumérique - 5 caractères	C
CodePostalPM	Numérique - 5 caractères	C
CommunePM	Alphanumérique	C
CodeAdressePM	Alphanumérique	F
TypeVoiePM	Alphanumérique	F
NomVoiePM	Alphanumérique	C
NumeroVoiePM	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoiePM	Valeurs possibles :[A - Z]	F

BatimentPM	Alphanumérique	F
TypeIngenierie	Alphanumérique	C
FibreDedieeLibre	O/N	F
NombreLogementsPM	Numérique - 5 caractères	C

NombreColonnesMontantesPM	Numérique - 5 caractères	F
DateMiseEnServiceCommercialePM	Numérique au format AAAAM	C
ReferenceConsultationNative	Alphanumérique	F
NombrePMTechniques	Numérique	O
TypeImmeuble	PAVILLON/IMMEUBLE	O

TypeProjectionGeographique	WGS84/LAMB2E/RGF93/...	F
CoordonneePMX	Numérique	F
CoordonneePMY	Numérique	F
CoordonneeImmeubleX	Numérique	F
CoordonneeImmeubleY	Numérique	F
EmplacementActifDisponible	O/N	O
QualiteAdressePM	PRECISE/APPROXIMATIVE	O

DatePremiereMADPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
AccordGestionnaireImmeubleNecessaire	O/N	O
TypeZone	Numérique	F
DateMiseEnServiceCommercialeImmeuble	Numérique - format AAAAMMJJ	F

ImmeubleNeuf	O/N	F
DatePrevLivraisonImmeubleNeuf	Numérique - format AAAAMMJJ	F
BrassagePMOI	O/N	F
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 20 caractères	C
CodeHexacleVoie	Alphanumerique	F

CodeBAN	Alphanumerique	F
ChampReserve1	Alphanumerique	F
ChampReserve2	Alphanumerique	F
ChampReserve3	Alphanumerique	F
DateDebutAcceptationCmdAcces	AAAAMMJJ	C
DateDebutFournitureCRCCmdAcces	AAAAMMJJ	C

Nommage et dépôt fichier

refInterne1_refInterne2_CodeOI
_PM_IPE_VXX_aaaammjj_numse
quence.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

ZTD ou toute
Zone

refInterne1_refInterne2_CodeOI
_PM_IPEZMD_VXX_aaaammjj_nu
msequence.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

Si contrat
spécifique ZMD.
Pour éviter les
écrasements.

Les références internes dans le
nommage des fichiers sont liées
à des contraintes de l'opérateur
emetteur dans les échanges
M2M. La ref interne ne peut pas
être nulle, même si elle ne sert à
rien pour celui qui reçoit

Commentaires

Identifiant de l'adresse publiée (pavillon ou immeuble), propre au référentiel d'adresse de l'opérateur d'immeuble. Ce champ est facultatif. Cependant quand il est renseigné et géré par l'opérateur d'immeuble, il correspond à un identifiant unique par ligne de l'IPE.

Cet identifiant peut servir à publier les adresses pour lesquelles le SNA n'a pas encore fourni d'identifiant hexaclé (CodeAdresseImmeuble) ainsi qu'à aller jusqu'au bâtiment dans la description de l'adresse. Dans le cas où cet identifiant est géré pour aller jusqu'au bâtiment, il peut y avoir alors plusieurs lignes pour un même code hexaclé (CodeAdresseImmeuble)

Cet identifiant peut également permettre une certaine traçabilité des modifications ou des créations d'hexaclés pour une adresse donnée.

Code associé à la voie de l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels "Rivoli". Ce champ est facultatif et n'est pas normalisé. Il permet cependant pour les opérateurs d'immeuble qui le gèrent de retrouver le nom de la voie dans les référentiels Rivoli

Code insee de l'adresse publiée. Ce code permet de retrouver la commune concernée par la rue

Code postal de l'adresse publiée

Commune de l'adresse publiée

Code "hexaclé numéro" associé à l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels du SNA (diffusion par Mediapost, Uniserve, etc). Ce code est défini par le groupe Interop comme l'identifiant unique de l'adresse utilisé dans les échanges inter-opérateurs sur l'infrastructure et l'accès.

Ce champ est conditionné à :

- l'existence du code au SNA. En cas d'absence de ce code au moment de la diffusion de l'adresse dans l'IPE, il est à la charge de l'opérateur d'immeuble d'en demander sa création auprès du SNA.
- et au champ Immeuble Neuf, c'est à dire Obligatoire si immeuble neuf = N et facultatif jusqu'à la création du code par le SNA si Immeuble Neuf =O.

Spécificité pour les immeubles neufs : dans le cas où, pour les immeubles neufs, l'hexaclé n'existe pas au moment de l'intégration de l'adresse dans l'IPE, il n'est renseigné qu'à la création du code par le SNA. En attendant la création de ce code, il peut donc être vide ou renseigné avec un code temporaire propre à l'OI selon les opérateurs. Dès que le code est créé par le SNA, il doit être mis à jour par l'OI dans l'IPE.

Cet identifiant est unique pour une adresse donnée mais il peut apparaître plusieurs fois chez certains opérateurs qui décrivent l'adresse jusqu'au champ bâtiment. Les champs IdentifiantImmeuble sont alors différents pour chaque ligne. Les champs adresses de l'Immeuble sont identiques jusqu'au ComplementNumeroVoie et différent sur le BatimentImmeuble.

Type de voie de l'adresse publiée

Nom de voie de l'adresse publiée

Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.

Numéro de voie de l'adresse publiée

Dans le cas de regroupements de parcelles de type 166-170, il peut exister un code Hexaclé pour le 166, le 168, le 170 et le regroupement 166-170. Dans le cas de l'adresse regroupée, ce champ prendra la valeur concaténée des deux numéros (par exemple, 166 et 170) décrivant le regroupement (par exemple, 166170).

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue.

Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.

Complément de numéro de voie. Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre
Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.

Ce champ correspond au nom du bâtiment tel que décrit par l'opérateur d'immeuble en cohérence avec ce qu'il constate sur le terrain. Ce champ peut apparaître après la publication de l'adresse dans l'IPE car fiabilisé au cours de la phase de piquetage terrain.

Nombre de logements de l'adresse telle que décrite sur la ligne de l'IPE. Ce nombre de logements peut donc par exemple décrire le nombre de logements du bâtiment si la ligne de l'IPE décrit un bâtiment.

La somme des NombreLogementsAdresseIPE des lignes portant un même CodeAdresseImmeuble correspondra au nombre de locaux FTTH de l'adresse.

Le nombre de logements de ce champ dans l'IPE doit être strictement identique à celui communiqué dans le CR MAD de l'adresse. En cas d'incohérence, le nombre de logements dans l'IPE doit être mis en cohérence avec celui du CR MAD

Le terme logement peut inclure des entreprises et commerces ou non selon l'opérateur

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, le nombre de logement est fourni par le promoteur mais peut évoluer en cours de construction. Il est alors susceptible d'être mis à jour dans l'IPE

Champ permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer le statut de l'adresse. Ce statut s'applique à l'adresse uniquement, le champ EtatPM permettant de communiquer le statut du PM.

Ce champ permet d'indiquer l'avancement du déploiement et des négociations syndics de l'adresse :

- Ciblé signifie que l'adresse se situe dans la zone arrière d'un PM déployé ou en cours de déploiement ou ayant fait l'objet d'une consultation
- Signé signifie qu'une convention a été signée avec le gestionnaire de l'adresse. Le statut signé ne peut s'appliquer que si AccordGestionnaireImmeuble = "O"
- En cours de déploiement signifie que l'adresse est en cours de déploiement, sans qu'une définition précise de ce terme n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que l'adresse est techniquement raccordable en fibre, que le PB est posé et que l'adresse a été ou doit être mise à disposition aux opérateurs commerciaux. Déployé correspond à un état "raccordable" de l'adresse.
- Abandonné signifie que la commercialisation de l'adresse est annulée par l'opérateur d'immeuble, quelqu'en soit le motif (déconventionnement, insécurité installateur, fiabilisation des adresses, destruction de l'immeuble ...). Une adresse peut passer au statut abandonné à tout moment. Elle y reste pendant 3 mois avant que la ligne ne disparaisse de l'IPE : n'apparaissent donc dans l'IPE que les adresses abandonnées dans les 3 mois précédant la publication de l'IPE

Si AccordGestionnaire Immeuble = "O", EtatImmeuble prendra les valeurs SIGNE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE. L'adresse peut apparaître à l'état CIBLE.

Si AccordGestionnaireImmeuble = "N", EtatImmeuble prendra les valeurs CIBLE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE.

Date de la signature de la convention avec le gestionnaire de l'immeuble, devant être renseignée si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et EtatImmeuble = "SIGNE" ou "EN COURS DE DEPLOIEMENT" ou "DEPLOYE"

Cette information conditionne le délai légal de câblage de l'adresse 6 mois au plus tard après signature

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, la date de signature qui s'applique est celle de la convention avec le promoteur

Nom de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code postal de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Commune de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Type de voie de la société gestionnaire d'immeuble

Ce champ est facultatif

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Nom de voie de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble.

Ce champ est facultatif

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Complément de numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble.

Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre. Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code correspondant à l'hexadécimale numero de l'adresse du gestionnaire d'immeuble tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif

n° de siret du gestionnaire d'immeuble. Ce champ est facultatif

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Date prévisionnelle ou effective du câblage de l'adresse c'est à dire de déploiement de l'adresse. Cette date correspond à la date à laquelle EtatImmeuble passera à l'état déployé et l'adresse sera raccordable.

Si EtatImmeuble est différent de "DEPLOYE", ce champ peut contenir une date prévisionnelle de déploiement. Si EtatImmeuble vaut "DEPLOYE", il s'agit de la date effective de déploiement de l'adresse.

Ce champ est notamment utile dans le cas de PM Extérieurs avec des adresses fibrées au fil de l'eau. Il permet à l'OI de renseigner les dates prévisionnelles ou effectives de câblage de ces adresses

Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification

Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La referencePM est obligatoire dès lors que le PM est en cours de déploiement et ne peut apparaître avant
La référence PM est celle du PM de Regroupement dans le cas de plusieurs PMTechniques rattachés au même PM

Etat PM lié au process de déploiement du PM et conditionné à la présence de la referencePM : l'EtatPM doit être renseigné dès lors que le PM apparaît dans l'IPE

- En cours de déploiement signifie que le PM est en cours d'installation, sans qu'une définition précise n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que le PM est installé sur le terrain. Il a été ou doit alors être mis à disposition des opérateurs ayant acheté le PM
- Planifié - état facultatif. Tout OI qui implémente cet état doit respecter le délai de prévenance pour son intégration possible par l'OC.

En cours de déploiement est le statut par défaut à l'apparition du PM dans l'IPE.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Date d'installation du PM, qu'il soit intérieur ou extérieur. Cette date correspond à la date de passage à l'état déployé du PM. Cette date est obligatoire dès lors qu'une referencePM existe. Elle est prévisionnelle si EtatPM est "en cours de déploiement" et effective si EtatPM est "déployé"

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet de décrire la localisation physique du PM (façade, poteau, chambre, intérieur...) et/ou type de PM (shelter, armoire de rue, en sous-sol...). La liste de valeurs suivante est proposée pour ce champ :

- PME-Armoire de rue : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans une armoire de rue
- PME-Shelter : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un shelter
- PME-Local technique : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un local technique, par exemple NRO
- PME : PM Extérieur au sens de la réglementation, dont l'information du contenu n'est pas disponible dans le SI de l'OI (notamment pour le cas des parcs historiques avant normalisation du contenu de ce champ)
- PMI = PM Intérieur c'est à dire situé dans une partie privative nécessitant l'accord d'un tiers (syndic, gestionnaire) en plus de l'accord de l'OI

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ est facultatif et permet à l'opérateur d'immeuble d'explicitier si besoin la Localisation du PM (s'il n'a pas d'adresse par exemple)

Ce champ correspond à la capacité maximum théorique.

Ce champ est facultatif dans le protocole mais il a été proposé un remplissage systématique du champ

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Code de la voie permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer les éléments d'adresse du PM tel que décrits dans le référentiel Rivoli

~~Ce champ est facultatif conditionné à la présence de la référence PM c'est à dire renseigné de façon facultative si le champ ReferencePM est renseigné~~

La valeur de ce champ ainsi que les autres champs d'adresse du PM est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Code insee de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné.
Code postal de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné
Nom de la commune de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné
Code hexaclé numéro de l'adresse du PM tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif
Type de voie de l'adresse du PM. Ce champ est facultatif
Nom de la voie de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à indiquer le nom de voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.
Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue. Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à renvoyer vers le numéro 0 de la voie ou un numéro de la voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.
Complément d'adresses. Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.) Ce champ est facultatif et ne peut apparaitre que si la référencePM a été renseignée

Nom du bâtiment de l'adresse du PM tel que décrit par l'opérateur d'immeuble. Ce champ est facultatif
<p>Champ décrivant le type d'ingénierie (mono, bi, quadri) tel que décrit dans le contrat de l'OI. Cette valeur fait référence aux STAS de l'opérateur d'immeuble. L'information contenue dans ce champ est utilisée pour la facturation et renvoie aux listes autorisées dans le contrat.</p> <p>Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné.</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la présence ou non d'une fibre dédiée libre à l'adresse par une valeur O/N correspondant à Oui / Non.</p> <p>Ce champ est facultatif et conditionné à la présence de la ref_PM c'est-à-dire qu'il ne peut être renseigné que si le champ ReferencePM est renseigné.</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ correspond au nombre total de logements dans la zone arrière du PM (c'est à dire nombre de logements total : ciblé, signé, déployé). Dans le cadre d'un PM Intérieur il correspond à l'ensemble des logements raccordables. Dans le cadre d'un PM Extérieur, il correspond à l'ensemble des logements dans la zone arrière du PM, quelque soit leur statut</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p> <p>Il doit par ailleurs correspondre à la somme des NombreLogementsAdresseIPE des adresses dans la zone arrière du PM</p> <p>Ce champ est conditionné à RefPM dans l'IPE.</p>

Nombre de colonnes montantes associées au PM dans les cas de PM Intérieur.
Il est facultatif et renseigné par certains l'opérateur d'immeuble à des fins de facturation

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond à la date de fin du délai de délai de prévenance réglementaire sur le point de mutualisation

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire quand le CR MAD a été envoyé

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ est utilisé par certains opérateurs d'immeuble pour gérer l'appartenance d'un PM à un parc d'une consultation en ZTD (correspond au millesime du PM). Ce champ est facultatif.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Nombre de PM Techniques associés à une référence PM. Ce champ permet de préciser la présence de plusieurs PM techniques agrégés sous une même référence de PM, ce cas étant propre à certains opérateurs pour des raisons de gestion SI

Ce champ est obligatoire.

L'Information est prévisionnelle tant que le PM n'est pas déployé avec valeur à 1 par défaut ; l'information est définitive quand le PM est déployé

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser les caractéristiques de l'adresse (pavillon / immeuble). La définition d'un pavillon versus un immeuble n'est pas normalisée, mais l'usage du champ peut permettre de donner une indication du besoin de réaliser une colonne montante par exemple.

Le champ est obligatoire

<p>Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé. WGS84/LAMB2E/RGF93... Type de projection pouvant être complété (par exemple pour les besoins en DOM TOM).</p> <p>Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation.</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Coordonnées X du PM</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p>
<p>Coordonnées Y du PM</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p>
<p>Coordonnées X de l'adresse ou du bâtiment concerné</p>
<p>Coordonnées Y de l'adresse ou du bâtiment concerné</p> <p>Ce champ doit indiquer s'il y a de l'électricité au PM pour permettre à un opérateur commercial d'y disposer des équipements actifs. Ce champ répond à une demande de la réglementation de pouvoir proposer de l'actif au PM. Les valeurs de ce champ sont O pour Oui, et N pour Non</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p>
<p>Ce champ permet de préciser si l'adresse du PM est de qualité précise ou approximative. Ceci afin de permettre à l'opérateur commercial de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'adresse approximative</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>

Ce champ permet de renseigner la date de Première Mise à Disposition du PM à un opérateur commercial. Une fois cette première mise à disposition passée, cette date n'évolue pas. En cas d'absence d'opérateur commercial lors de l'installation du PM, cette date est valorisée avec la date d'installation du PM (contenu du champ DateInstallationPM). Cette date fait démarrer le délai réglementaire de 3 mois avant mise en service commerciale du PM

Ce champ est conditionné à l'état PM, c'est à dire que son remplissage est obligatoire dès lors que le PM est déployé

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet de savoir si un accord du gestionnaire d'immeuble (copropriété, syndic, etc.) est nécessaire ou non pour aller raccorder l'adresse

Ce champ est obligatoire et conditionne les champs relatifs aux conventions syndic :

- Le gestionnaire est relatif à l'adresse et non au PM, il pourra donc apparaître un gestionnaire par ligne ou des gestionnaires différents pour un même PM
- Dans le cas d'adresses ne nécessitant pas d'accord syndic, ce champ permet dans l'IPE d'anticiper que ces adresses pourront passer de l'état ciblé à l'état en cours de déploiement, sans passer par l'état signé

Ce champ permet de renseigner le type de zone de l'adresse desservie (et non du PM)

Les valeurs proposées pour ce champ sont :

- 1 = ZTD Haute Densité
- 2 = ZTD Basse Densité
- 3 = ZMD

Ces valeurs sont à lier au référencement de l'Arcep

Ce champ correspond à la date à laquelle le raccordement effectif d'un client final à cet immeuble est possible du point de vue de la réglementation. Il correspond à la date d'ouverture à la commercialisation d'une ligne, tenant compte :

- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date: "delai raisonnable") suivant la mise à disposition du point de branchement optique permettant de desservir cette ligne
- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date : 3 mois) suivant la mise à disposition du point de mutualisation et, le cas échéant, du PRDM et du lien de raccordement distant mutualisés

Ce champ permet d'indiquer s'il s'agit d'un habitat collectif en cours de construction pendant le déploiement du PM qui le dessert, qu'il s'agisse d'un PMI ou d'un PME.

Cependant il implique une dérogation sur les délais de prévenance dans le cas de PMI uniquement. Le cas échéant, si 'ImmeubleNeuf' est indiqué à O et que typeEmplacementPM est renseigné à PMI, alors un flux spécifique sera envoyé pour fournir des informations préliminaires au CR MAD, qui sera lui même envoyé plus tard :

- Ce flux d'information préalable sera envoyé au moins 3 mois avant l'ouverture à la commercialisation de l'immeuble, avec un objectif d'essayer de synchroniser l'ouverture à la commercialisation avec la livraison de l'immeuble, le respect de la réglementation restant incontournable dans tous les cas
- Une fois le PM posé, le CR MAD sera par ailleurs envoyé
- La date d'ouverture à la commercialisation sera alors le maximum de 'la date d'envoi du CR MAD + 6 semaines' et de 'la date d'envoi du flux d'informations préalables + 3 mois'

Dans le cas d'un ImmeubleNeuf, l'adresse apparaît dans l'IPE dès que la convention est signée avec le promoteur, avec les coordonnées du promoteur. Ces coordonnées doivent ensuite être remplacées par les coordonnées du syndic une fois celui-ci désigné

Ce champ est utilisé dans le cadre des immeubles neufs et facultatif. Il permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la date prévisionnelle de livraison de l'immeuble indiquée par le constructeur de l'immeuble. Cette date constitue une tendance sans garantie de mise à jour par l'opérateur d'immeuble.

Ce commentaire a pour objectif d'informer les OC que sur ce PM, les OI n'autorisent que les brassages par lui même (OI).

Ce champ permet à l'OC de préparer des commandes d'accès de formats différentes.

Cette référence est celle de la consultation de lot.
Conditionné à PME

Correspond au 0 de la voie. Est différent de l'Hexavia. La bonne pratique est de le renseigner s'il existe et particulièrement en l'absence d'hexaclé

<p>Permettra de prendre en compte le code BAN lorsque disponible</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>
<p>C'est la date à partir de laquelle l'OC peut envoyer une commande d'accès à l'OI sans qu'elle soit rejetée pour motif d'envoi prématuré. Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée</p>
<p>Correspond à la date d'envoi <u>au plus tôt</u> des CR Cmd par l'OI à l'OC Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée</p>

Donnée	Format	Présence
IdentifiantImmeuble	Alphanumérique - 30 caractères max	O
CodeVoieRivoliImmeuble	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseeImmeuble	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalImmeuble	Numérique - 5 caractères	O
CommuneImmeuble	Alphanumérique	O
CodeAdresseImmeuble	Alphanumérique - 10 caractères	C
TypeVoieImmeuble	Alphanumérique	F
NomVoieImmeuble	Alphanumérique	C
NumeroVoieImmeuble	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieImmeuble	Valeurs possibles : [A - Z]	F
BatimentImmeuble	Alphanumérique	F

NombreLogementsAdresseIPE	Numérique - 5 caractères	O
EtatImmeuble	CIBLE/RACCORDABLE DEMANDE /SIGNE/ EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE/ABAN DONNE	O
DateSignatureConvention	Numérique au format AAAAMMJJ	C
GestionnaireImmeuble	Alphanumérique	C
CodePostalGestionnaire	Numérique - 5 caractères	C

CommuneGestionnaire	Alphanumérique	C
TypeVoieGestionnaire	Alphanumérique	F
NomVoieGestionnaire	Alphanumérique	C
NumeroVoieGestionnaire	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieGestionnaire	Valeurs possibles : [A - Z]	F
CodeAdresseGestionnaire	Alphanumérique - 10 caractères	F
SiretGestionnaire	Alphanumérique	F

DateCablageAdresse	Numérique au format AAAAMMJJ	C
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	O
EtatPM	PLANIFIE/EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE	C
DateInstallationPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C

TypeEmplacementPM	Alphanumérique	O
CommentairePM	Alphanumérique	F
CapaciteMaxPM	Numérique	C
CodeVoieRivoliPM	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseePM	Alphanumérique - 5 caractères	C
CodePostalPM	Numérique - 5 caractères	C
CommunePM	Alphanumérique	C
CodeAdressePM	Alphanumérique	F
TypeVoiePM	Alphanumérique	F
NomVoiePM	Alphanumérique	C

NumeroVoiePM	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoiePM	Valeurs possibles :[A - Z]	F
BatimentPM	Alphanumérique	F
TypeIngenierie	Alphanumérique	C
FibreDedieeLibre	O/N	F
NombreLogementsPM	Numérique - 5 caractères	C
NombreColonnesMontantesPM	Numérique - 5 caractères	F
DateMiseEnServiceCommercialePM	Numérique au format AAAAMM	C
ReferenceConsultationNative	Alphanumérique	F

NombrePMTechniques	Numérique	O
TypeImmeuble	PAVILLON/IMMEUBLE	O
TypeProjectionGeographique	RGF93/ WGS84 / RGFG95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O
CoordonneePMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneePMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneeImmeubleX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
CoordonneeImmeubleY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
EmplacementActifDisponible	O/N	O
QualiteAdressePM	PRECISE/APPROXIMATIVE	O

DatePremiereMADPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
AccordGestionnaireImmeubleNecessaire	O/N	O
TypeZone	Numérique	F
DateMiseEnServiceCommercialeImmeuble	Numérique - format AAAAMMJJ	C
ImmeubleNeuf	O/N	F
DatePrevLivraisonImmeubleNeuf	Numérique - format AAAAMMJJ	F
BrassagePMOI	O/N	F
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères	C
CodeHexacleVoie	Alphanumerique	F
CodeBAN	Alphanumerique	F
ChampReserve1	Alphanumerique	F

ChampReserve2	Alphanumerique	F
ChampReserve3	Alphanumerique	F
DateDebutAcceptationCmdAcces	AAAAMMJJ	C
DateDebutFournitureCRCmdAcces	AAAAMMJJ	C
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	C
ReferenceLienPMPRDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C
LongueurLigneImmeuble	Numérique, décimale séparée par un point ou une virgule	C
ReferencePBO	Alphanumérique	O
DateMADPBO	Alphanumérique composé d'une ou plusieurs dates au format AAAAMMJJ pouvant être séparé par des	C
NombrelogementsPBO	Alphanumérique composé de nombres entiers	C

NombreLogementsMadPM	Numérique - 5 caractères	C
Champreserve4	alphanumérique	F
Champreserve5	alphanumérique	F
SusceptibleRaccordableDemande	O/N	O
TypePBO	Alphanumérique	F
TypeRaccoPBPTO	Alphanumérique	F
ConditionsSyndic	Alphanumérique - 30 caractères maximum	F

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_
PM_IPE_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

ZTD ou toute
Zone

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_
PM_IPEZMD_VXX_aaaammjj_numsequen
ce.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

Si contrat
spécifique ZMD.
Pour éviter les
écrasements.

Les références internes dans le nommage des fichiers sont définies en deux à deux selon les modalités d'échange entre les deux opérateurs. La ref interne ne peut pas être nulle, même si elle ne sert à rien pour celui qui reçoit

Commentaires
Identifiant unique et pérenne. Identifiant propre à l'OI
Code associé à la voie de l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels "Rivoli". Ce champ est facultatif et n'est pas normalisé. Il permet cependant pour les opérateurs d'immeuble qui le gèrent de retrouver le nom de la voie dans les référentiels Rivoli
Code insee de l'adresse publiée. Ce code permet de retrouver la commune concernée par la rue
Code postal de l'adresse publiée
Commune de l'adresse publiée
<p>Code "hexaclé numéro" associé à l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels du SNA (diffusion par Mediapost, Uniserve, etc). Ce code est défini par le groupe Interop comme l'identifiant unique de l'adresse utilisé dans les échanges inter-opérateurs sur l'infrastructure et l'accès.</p> <p>Ce champ est conditionné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'existence du code au SNA. En cas d'absence de ce code au moment de la diffusion de l'adresse dans l'IPE, il est à la charge de l'opérateur d'immeuble d'en demander sa création auprès du SNA. - et au champ Immeuble Neuf, c'est à dire Obligatoire si immeuble neuf = N et facultatif jusqu'à la création du code par le SNA si Immeuble Neuf =O. <p>Spécificité pour les immeubles neufs : dans le cas où, pour les immeubles neufs, l'hexaclé n'existe pas au moment de l'intégration de l'adresse dans l'IPE, il n'est renseigné qu'à la création du code par le SNA. En attendant la création de ce code, il peut donc être vide ou renseigné avec un code temporaire propre à l'OI selon les opérateurs. Dès que le code est créé par le SNA, il doit être mis à jour par l'OI dans l'IPE.</p> <p>Cet identifiant est unique pour une adresse donnée mais il peut apparaître plusieurs fois chez certains opérateurs qui décrivent l'adresse jusqu'au champ bâtiment. Les champs IdentifiantImmeuble sont alors différents pour chaque ligne. Les champs adresses de l'Immeuble sont identiques jusqu'au ComplementNumeroVoie et différent sur le BatimentImmeuble.</p>
Type de voie de l'adresse publiée (à renseigner quand elle existe)
<p>Nom de voie de l'adresse publiée (sans type de voie)</p> <p>Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.</p> <p>Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.</p>
<p>Numéro de voie de l'adresse publiée</p> <p>Dans le cas de regroupements de parcelles de type 166-170, il peut exister un code Hexaclé pour le 166, le 168, le 170 et le regroupement 166-170. Dans le cas de l'adresse regroupée, ce champ prendra la valeur concaténée des deux numéros (par exemple, 166 et 170) décrivant le regroupement (par exemple, 166170).</p> <p>Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué à cet immeuble.</p> <p>Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.</p> <p>Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.</p>
<p>Complément de numéro de voie (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.</p> <p>Ce champ correspond au nom du bâtiment tel que décrit par l'opérateur d'immeuble en cohérence avec ce qu'il constate sur le terrain. Ce champ peut apparaître après la publication de l'adresse dans l'IPE car fiabilisé au cours de la phase de piquetage terrain.</p>

Nombre de logements de l'adresse telle que décrite sur la ligne de l'IPE. Ce nombre de logements peut donc par exemple décrire le nombre de logements du bâtiment si la ligne de l'IPE décrit un bâtiment.

La somme des NombreLogementsAdresseIPE des lignes portant un même CodeAdresseImmeuble correspondra au nombre de locaux FTTH de l'adresse.

Le nombre de logements de ce champ dans l'IPE doit être strictement identique à celui communiqué dans le CR MAD de l'adresse. En cas d'incohérence, le nombre de logements dans l'IPE doit être mis en cohérence avec celui du CR MAD

Le terme logement inclut les locaux professionnels

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, le nombre de logement est fourni par le promoteur mais peut évoluer en cours de construction. Il est alors susceptible d'être mis à jour dans l'IPE

Champ permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer le statut de l'adresse. Ce statut s'applique à l'adresse uniquement, le champ EtatPM permettant de communiquer le statut du PM.

Ce champ permet d'indiquer l'avancement du déploiement et des négociations syndics de l'adresse :

- Ciblé signifie que l'adresse se situe dans la zone arrière d'un PM déployé ou en cours de déploiement ou ayant fait l'objet d'une consultation
- Raccordable demande (notion réglementaire de raccordable à la demande) signifie que la pose du PBO peut se faire sur demande d'un OC et selon les conditions spécifiques définies par l'OI dans son contrat
- Signé signifie qu'une convention a été signée avec le gestionnaire de l'adresse. Le statut signé ne peut s'appliquer que si AccordGestionnaireImmeuble = "O"
- En cours de déploiement signifie que l'adresse est en cours de déploiement, sans qu'une définition précise de ce terme n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que l'adresse est techniquement raccordable en fibre, que le PB est posé et que l'adresse est mise à disposition aux opérateurs commerciaux. Cet état correspond à un état "raccordable" au sens de la réglementation
- Abandonné signifie que la commercialisation de l'adresse est annulée par l'opérateur d'immeuble, quel qu'en soit le motif (déconventionnement, insécurité installateur, fiabilisation des adresses, destruction de l'immeuble ...). Une adresse peut passer au statut abandonné à tout moment. Elle y reste pendant 3 mois avant que la ligne ne disparaisse de l'IPE : n'apparaissent donc dans l'IPE que les adresses abandonnées dans les 3 mois précédents la publication de l'IPE

Si AccordGestionnaire Immeuble = "O", EtatImmeuble prendra les valeurs SIGNE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE. L'adresse peut apparaître à l'état CIBLE.

Si AccordGestionnaireImmeuble = "N", EtatImmeuble prendra les valeurs CIBLE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE.

Date de la signature de la convention avec le gestionnaire de l'immeuble, devant être renseignée si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et EtatImmeuble = "SIGNE" ou "EN COURS DE DEPLOIEMENT" ou "DEPLOYE"

Cette information conditionne le délai légal de câblage de l'adresse 6 mois au plus tard après signature

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, la date de signature qui s'applique est celle de la convention avec le promoteur

Nom de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code postal de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Commune de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Type de voie de la société gestionnaire d'immeuble

Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Nom de voie de la société gestionnaire d'immeuble (sans type de voie)

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble.

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Complément de numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier).

Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre. Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code correspondant à l'hexaclé numéro de l'adresse du gestionnaire d'immeuble tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

n° de siret du gestionnaire d'immeuble. Ce champ est facultatif

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Date prévisionnelle ou effective du câblage de l'adresse c'est à dire de déploiement de l'adresse. Cette date correspond à la date à laquelle EtatImmeuble passera à l'état déployé et l'adresse sera raccordable c'est à dire mise à disposition des OC.

Cette date est obligatoire pour les immeubles raccordables (EtatImmeuble=DEPLOYE). Elle est facultative tant que l'immeuble n'a pas été mis à disposition.

Si EtatImmeuble est différent de DEPLOYE, ce champ peut contenir une date prévisionnelle de déploiement. Si EtatImmeuble vaut DEPLOYE, il s'agit de la date effective de déploiement de l'adresse.

Ce champ est notamment utile dans le cas de PM Exterieurs avec des adresses fibrées au fil de l'eau. Il permet à l'OI de renseigner les dates prévisionnelles ou effectives de câblage de ces adresses.

Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification. En cas de première publication dans l'IPE, la date affichée est la date de création de la ligne dans le fichier.

Pour les immeubles déjà publiés dans l'IPE avant la mise en œuvre de la décision ARCEP, et tant que la ligne n'est pas modifiée, l'OI renseigne le champ selon les règles suivantes :

- Dans l'IPE ZMD : date de fin de consultation
- Dans l'IPE ZTD : date de mise à disposition du PM et si le PM n'a pas été mis à disposition, date prévisionnelle éventuelle de cablage adresse
- Dans le cas où l'opérateur ne connaîtrait pas les dates précitées, la date renseignée pourra être le 01/01/1970

Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La referencePM est obligatoire selon les conditions définis dans la réglementation :

- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation
- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature
- pour un immeuble situé en ZAPM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM.

Dans le cas particulier des conventions syndic obtenues alors que l'étude de déploiement n'est pas encore terminée, la référence PM n'est pas connue de l'OI. Pour ne pas retarder la signature de l'accord syndic dans ces cas là, il est possible de renseigner le champ ReferencePM avec la valeur "PMIAVENIR".

La référence PM est celle du PM de Regroupement dans le cas de plusieurs PMTechniques rattachés au même PM

Etat PM lié au process de déploiement du PM et conditionné à la présence de la referencePM : l'EtatPM doit être renseigné dès lors que le PM apparait dans l'IPE

- En cours de déploiement signifie que le PM est en cours d'installation, sans qu'une définition précise n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que le PM est installé sur le terrain et a été mis à disposition des opérateurs ayant acheté le PM
- Planifié

En cours de déploiement est le statut par défaut à l'apparition du PM dans l'IPE.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Date d'installation du PM, qu'il soit intérieur ou extérieur. Cette date correspond à la date de passage à l'état déployé du PM. Cette date est obligatoire dès lors qu'une referencePM existe. Elle est prévisionnelle si EtatPM est "en cours de déploiement" et effective si EtatPM est "déployé"

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet de décrire la localisation physique du PM (façade, poteau, chambre, intérieur...) et/ou type de PM (shelter, armoire de rue, en sous-sol...). La liste de valeurs suivante est proposée pour ce champ :

- PME-Armoire de rue : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans une armoire de rue
- PME-Shelter : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un shelter
- PME-Local technique : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un local technique, par exemple NRO
- PME : PM Extérieur au sens de la réglementation, dont l'information du contenu n'est pas disponible dans le SI de l'OI (notamment pour le cas des parcs historiques avant normalisation du contenu de ce champ)
- PMI = PM Intérieur c'est à dire situé dans une partie privative nécessitant l'accord d'un tiers (syndic, gestionnaire) en plus de l'accord de l'OI

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ est facultatif et permet à l'opérateur d'immeuble d'explicitier si besoin la Localisation du PM (s'il n'a pas d'adresse par exemple)

Ce champ correspond à la capacité technique maximale du PM en nombre de lignes tel que défini par la réglementation

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Code de la voie permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer les éléments d'adresse du PM tel que décrits dans le référentiel Rivoli

Ce champ est facultatif

La valeur de ce champ ainsi que les autres champs d'adresse du PM est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Code insee de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé

Code postal de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé

Nom de la commune de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé

Code hexaclé numéro de l'adresse du PM tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif : il doit être renseigné si le code existe au SNA. Il n'y a pas de contrainte à demander une création de code hexaclé auprès du SNA pour l'hexaclé du PM

Type de voie de l'adresse du PM. Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)

Nom de la voie de l'adresse du PM (sans type de voie). Si le PM est sur une voie non nommée, le nom de la voie la plus proche est renseigné

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.

Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à indiquer le nom de voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue. Si le PM n'a pas de numéro dans une rue numérotée, le numéro de l'adresse la plus proche est renseigné

Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à renvoyer vers le numéro 0 de la voie ou un numéro de la voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.

Complément d'adresses (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.) Ce champ est facultatif et ne peut apparaître que si la référencePM a été renseignée

Nom du bâtiment de l'adresse du PM tel que décrit par l'opérateur d'immeuble. Ce champ est facultatif

Champ décrivant le type d'ingénierie (mono, bi, quadri) tel que décrit dans le contrat de l'OI. Cette valeur fait référence aux STAS de l'opérateur d'immeuble. L'information contenue dans ce champ est utilisée pour la facturation et renvoie aux listes autorisées dans le contrat.

Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la présence ou non d'une fibre dédiée libre à l'adresse par une valeur O/N correspondant à Oui / Non.

Ce champ est facultatif et conditionné à la présence de la ref_PM c'est-à-dire qu'il ne peut être renseigné que si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond au nombre total de logements dans la zone arrière du PM quelque soit leur statut

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Il doit par ailleurs correspondre à la somme des NombreLogementsAdresseIPE des adresses dans la zone arrière du PM

Ce champ est conditionné à RefPM dans l'IPE.

Nombre de colonnes montantes associées au PM dans les cas de PM Intérieur.
Il est facultatif et renseigné par certains l'opérateur d'immeuble à des fins de facturation

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond à la date de fin du délai de prévenance réglementaire sur le point de mutualisation

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire quand le CR MAD a été envoyé

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ est utilisé par certains opérateurs d'immeuble pour gérer l'appartenance d'un PM à un parc d'une consultation en ZTD (correspond au millesime du PM). Ce champ est facultatif.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Nombre de PM Techniques associés à une référence PM. Ce champ permet de préciser la présence de plusieurs PM techniques agrégés sous une même référence de PM, ce cas étant propre à certains opérateurs pour des raisons de gestion SI

Ce champ est obligatoire.

L'Information est prévisionnelle tant que le PM n'est pas déployé avec valeur à 1 par défaut ; l'information est définitive quand le PM est déployé

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser les caractéristiques de l'adresse (pavillon / immeuble). La définition d'un pavillon versus un immeuble n'est pas normalisée, mais l'usage du champ peut permettre de donner une indication du besoin de réaliser une colonne montante par exemple.

Le champ est obligatoire

Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.

Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation.

Explication des valeurs

- RGF93 (Lambert93) = métropole
- WGS84 (UTM 20N) =Guadeloupe, Martinique
- RGFG95 (UTM 22N) = Guyane
- RGR92 (UTM 40S) = Réunion
- RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte
- RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Coordonnées X du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées Y du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées X de l'adresse ou du bâtiment concerné

Coordonnées Y de l'adresse ou du bâtiment concerné

Ce champ doit indiquer s'il y a de l'électricité au PM pour permettre à un opérateur commercial d'y disposer des équipements actifs. Ce champ répond à une demande de la réglementation de pouvoir proposer de l'actif au PM. Les valeurs de ce champ sont O pour Oui, et N pour Non

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ permet de préciser si l'adresse du PM est de qualité précise ou approximative. Ceci afin de permettre à l'opérateur commercial de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'adresse approximative

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet de renseigner la date de Première Mise à Disposition du PM à un opérateur commercial. Une fois cette première mise à disposition passée, cette date n'évolue pas. En cas d'absence d'opérateur commercial lors de l'installation du PM, cette date est valorisée avec la date d'installation du PM (contenu du champ DateInstallationPM). Cette date fait démarrer le délai réglementaire de 3 mois avant mise en service commerciale du PM

Ce champ est conditionné à l'état PM, c'est à dire que son remplissage est obligatoire dès lors que le PM est déployé

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet de savoir si un accord du gestionnaire d'immeuble (copropriété, syndic, etc.) est nécessaire ou non pour aller raccorder l'adresse

Ce champ est obligatoire et conditionne les champs relatifs aux conventions syndic :

- Le gestionnaire est relatif à l'adresse et non au PM, il pourra donc apparaître un gestionnaire par ligne ou des gestionnaires différents pour un même PM
- Dans le cas d'adresses ne nécessitant pas d'accord syndic, ce champ permet dans l'IPE d'anticiper que ces adresses pourront passer de l'état ciblé à l'état en cours de déploiement, sans passer par l'état signé

Ce champ permet de renseigner le type de zone de l'adresse desservie (et non du PM)

Les valeurs proposées pour ce champ sont :

1 = ZTD Haute Densité

2 = ZTD Basse Densité

3 = ZMD

Ces valeurs sont à lier au référencement de l'Arcep

Ce champ correspond à la date à laquelle le raccordement effectif d'un client final à cet immeuble est possible du point de vue de la réglementation. Il correspond à la date d'ouverture à la commercialisation d'une ligne, tenant compte :

- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date: "delai raisonnable") suivant la mise à disposition du point de branchement optique permettant de desservir cette ligne
- du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (a date : 3 mois) suivant la mise à disposition du point de mutualisation et, le cas échéant, du PRDM et du lien de raccordement distant mutualisés

Ce champ est conditionné à l'EtatImmeuble = DEPLOYE, c'est à dire obligatoire pour tous les immeubles mis à disposition.

Ce champ permet d'indiquer s'il s'agit d'un habitat collectif en cours de construction pendant le déploiement du PM qui le dessert, qu'il s'agisse d'un PMI ou d'un PME.

Cependant il implique une dérogation sur les délais de prévenance dans le cas de PMI uniquement. Le cas échéant, si 'ImmeubleNeuf' est indiqué à 0 et que typeEmplacementPM est renseigné à PMI, alors un flux spécifique sera envoyé pour fournir des informations préliminaires au CR MAD, qui sera lui même envoyé plus tard :

- Ce flux d'information préalable sera envoyé au moins 3 mois avant l'ouverture à la commercialisation de l'immeuble, avec un objectif d'essayer de synchroniser l'ouverture à la commercialisation avec la livraison de l'immeuble, le respect de la réglementation restant incontournable dans tous les cas
- Une fois le PM posé, le CR MAD sera par ailleurs envoyé
- La date d'ouverture à la commercialisation sera alors le maximum de 'la date d'envoi du CR MAD + 6 semaines' et de 'la date d'envoi du flux d'informations préalables + 3 mois'

Dans le cas d'un ImmeubleNeuf, l'adresse apparaît dans l'IPE dès que la convention est signée avec le promoteur, avec les coordonnées du promoteur. Ces coordonnées doivent ensuite être remplacées par les coordonnées du syndic une fois celui-ci désigné

Ce champ est utilisé dans le cadre des immeubles neufs et facultatif. Il permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la date prévisionnelle de livraison de l'immeuble indiquée par le constructeur de l'immeuble. Cette date constitue une tendance sans garantie de mise à jour par l'opérateur d'immeuble.

Ce commentaire a pour objectif d'informer les OC que sur ce PM, les OI n'autorisent que les brassages par lui même (OI).

Ce champ permet à l'OC de préparer des commandes d'accès de formats différentes.

Cette référence est celle de la consultation de lot.

Conditionné à PME

Correspond au 0 de la voie. Est différent de l'Hexavia. La bonne pratique est de le renseigner s'il existe et particulièrement en l'absence d'hexaclé

Permettra de prendre en compte le code BAN lorsque disponible

Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI

Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
C'est la date à partir de laquelle l'OC peut envoyer une commande d'accès à l'OI sans qu'elle soit rejetée pour motif d'envoi prématuré. Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée
Correspond à la date d'envoi <u>au plus tôt</u> des CR Cmd par l'OI à l'OC Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée
Code OI tel que défini dans la liste ARCEP
Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité. Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation : - si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD) et s'il s'agit : - d'un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation - ou d'un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature - ou d'un immeuble situé en ZA d'un PM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM
Ce champ correspond à la référence du lien entre le Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM) et le PM associés à l'immeuble. Cette référence est propre à l'OI et identique quelque soit l'OC concerné par la diffusion de l'information. Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)
Longueur de l'une des lignes de l'immeuble conformément à la réglementation. La longueur est calculée entre le PM et un des DTIO de l'immeuble. Elle est théorique et estimée. Elle est exprimée en kilomètres avec 2 chiffres après la virgule ou le point Ce champ est obligatoire pour tous les immeubles : - en ZA d'un PM MAD - et mis à disposition après l'implémentation de la décision ARCEP de juillet 2015
Reference du ou des PBO de rattachement de l'immeuble. Information obligatoire conformément à la réglementation dès lors que l'immeuble se trouve en zone arrière d'un PM mis à disposition ou dès la MAD du PBO. L'information doit alors être fournie dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM ou du PBO. Dans le cas particulier des immeubles situés en ZA d'un PME, les références de PBO ne sont pas forcément connues à la MAD du PM (obligation de complétude étalée sur 5 ans menant à une livraison des immeubles au fil de l'eau après la MAD du PM dans le délai des 5 ans). Dans ces cas là, il est convenu de renseigner le champ ReferencePBO avec la valeur "PBOAVENIR". Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des referencePBO est intégrée dans le champ, séparés par un
Date de mise à disposition des informations relatives au PBO conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO. Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des dateMADPBO est intégrée dans le champ, séparés par un
Nombre de logements ou locaux à usage professionnel desservis par le PBO c'est-à-dire dans la zone arrière du PBO (logement pouvant être raccordé à ce PBO) conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO. Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des NombrelogementsPBO est intégrée dans le champ, séparés par un

Ce champ correspond à la somme des logements raccordables (déployés) sur le PM à l'instant de la diffusion du flux, contrairement au champ NombreLogementsPM qui indique le nombre de logements total de la zone arrière d'un PM, quel que soit leur état (ciblé, signé, etc.).

Ce nombre de logements évolue au fur et à mesure des Mises à disposition de nouvelles adresses. Le champ sera donc mis à jour avec l'ensemble des adresses raccordables derrière le PM à chaque nouvelle diffusion de CR MAD.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ est conditionné à la MAD du PM c'est à dire obligatoire dès que la DatePremiereMADPM est renseignée

Champ de réserve permettant de communiquer la référence SRO au futur format défini par la MTHD

Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD

Ce champ permet à l'OI d'indiquer à l'OC que l'immeuble est un immeuble "Raccordable à la demande" c'est-à-dire que l'immeuble est susceptible de passer sur décision de l'OI à l'état RACCORDABLE DEMANDE.

Ce champ est présent dans le protocole consultation. Il est par ailleurs articulé comme suit avec le statut RACCORDABLE DEMANDE dans le champ EtatImmeuble :

- Si SRD = O lors de la première publication dans l'IPE, et que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE, alors SRD reste à O définitivement
- SI SRD = N lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de le passer en RACCORDABLE DEMANDE alors SRD passera à O en même temps que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE. SRD restera à O définitivement
- Si SRD = O lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de déployer le PBO sans demande OC, alors EtatImmeuble passera à "EN COURS DE DEPLOIEMENT" sans passer par RACCORDABLE DEMANDE, et SRD reviendra à N

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type de PBO (localisation). Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.

Pour exemple: Immeuble apparent/Gaine technique/chambre/Chambre trottoir/ chambre chaussée/.....

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type d'adduction au bâtiment en cas de PBO extérieur. Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.

Pour exemple : aerien/aerosouterrain/aerien avec vegetation/ aerien avec surplomb tiers/infrastructure FT/façade/façade avec cheminement tiers/souterrain/souterrain jusqu'au domaine prive/souterrain jusqu'à l'abonne

Condition de raccordement du client : chaque opérateur détaille sa typologie de raccordements. Par exemple, GOULOTTE EXISTANTE, APPARENT AUTORISE, APPARENT REFUSE, POSE GOULOTTE AUTORISEE, PERCEMENT AUTORISE, GAINÉ TECHNIQUE...

Présence obligatoire non appliquée dans tous les cas
Présence obligatoire non appliquée dans tous les cas

Valeurs possibles : PBO intérieur, PBO en chambre, PBO en aérien, PBO en façade, PBO plusieurs types
Valeurs possibles : aérien, aérien avec végétation, aérosouterrain, façade, souterrain

Donnée	Format	Présence
IdentifiantImmeuble	Alphanumérique - 30 caractères max	O
CodeVoieRivoliImmeuble	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseeImmeuble	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalImmeuble	Numérique - 5 caractères	O
CommuneImmeuble	Alphanumérique	O
CodeAdresseImmeuble	Alphanumérique - 10 caractères	C
TypeVoieImmeuble	Alphanumérique	F
NomVoieImmeuble	Alphanumérique	C
NumeroVoieImmeuble	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieImmeuble	Valeurs possibles : [A - Z]	F
BatimentImmeuble	Alphanumérique	F

NombreLogementsAdresseIPE	Numérique - 5 caractères	O
EtatImmeuble	CIBLE/RACCORDABLE DEMANDE /SIGNE/ EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE/AB ANDONNE	O
DateSignatureConvention	Numérique au format AAAAMMJJ	C
GestionnaireImmeuble	Alphanumérique	C

CodePostalGestionnaire	Numérique - 5 caractères	C
CommuneGestionnaire	Alphanumérique	C
TypeVoieGestionnaire	Alphanumérique	F
NomVoieGestionnaire	Alphanumérique	C
NumeroVoieGestionnaire	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieGestionnaire	Valeurs possibles : [A - Z]	F
CodeAdresseGestionnaire	Alphanumérique - 10 caractères	F
SiretGestionnaire	Alphanumérique	F

DateCablageAdresse	Numérique au format AAAAMMJJ	C
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	€ O
EtatPM	PLANIFIE/EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE	C
DateInstallationPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C

TypeEmplacementPM	Alphanumérique	O
CommentairePM	Alphanumérique	F
CapaciteMaxPM	Numérique	C
CodeVoieRivoliPM	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseePM	Alphanumérique - 5 caractères	C
CodePostalPM	Numérique - 5 caractères	C
CommunePM	Alphanumérique	C
CodeAdressePM	Alphanumérique	F
TypeVoiePM	Alphanumérique	F
NomVoiePM	Alphanumérique	C

NumeroVoiePM	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoiePM	Valeurs possibles :[A - Z]	F
BatimentPM	Alphanumérique	F
TypeIngenierie	Alphanumérique	C
FibreDedieeLibre	O/N	F
NombreLogementsPM	Numérique - 5 caractères	C
NombreColonnesMontantesPM	Numérique - 5 caractères	F

DateMiseEnServiceCommercialePM	Numérique au format AAAAM	C
ReferenceConsultationNative	Alphanumérique	F
NombrePMTechniques	Numérique	O
TypeImmeuble	PAVILLON/IMMEUBLE	O
TypeProjectionGeographique	RGF93/ WGS84 / RGFG95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O
CoordonneePMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneePMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneeImmeubleX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O

CoordonneeImmeubleY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
EmplacementActifDisponible	O/N	O
QualiteAdressePM	PRECISE/APPROXIMATIVE	O
DatePremiereMADPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
AccordGestionnaireImmeubleNecessaire	O/N	O
TypeZone	Numérique	F
DateMiseEnServiceCommercialeImmeuble	Numérique - format AAAAMMJJ	C

ImmeubleNeuf	O/N	F
DatePrevLivraisonImmeubleNeuf	Numérique - format AAAAMMJJ	F
BrassagePMOI	O/N	F
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères	C
CodeHexacleVoie	Alphanumerique	F
CodeBAN	Alphanumerique	F
ChampReserve1	Alphanumerique	F
ChampReserve2	Alphanumerique	F
ChampReserve3	Alphanumerique	F
DateDebutAcceptationCmdAcces	AAAAMMJJ	C
DateDebutFournitureCRCmdAcces	AAAAMMJJ	C
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	C
ReferenceLienPMPRDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C

LongueurLigneImmeuble	Numérique, décimale séparée par un point ou une virgule	C
ReferencePBO	Alphanumérique	O
DateMADPBO	Alphanumérique composé d'une ou plusieurs dates au format AAAAMMJJ pouvant être séparé par des	C
NombrelogementsPBO	Alphanumérique composé de nombres entiers	C
NombreLogementsMadPM	Numérique - 5 caractères	C
Champreserve4	alphanumérique	F
Champreserve5	alphanumérique	F
SusceptibleRaccordableDemande	O/N	O

TypePBO	Alphanumérique	F
TypeRaccoPBPTO	Alphanumérique	F
ConditionsSyndic	Alphanumérique - 30 caractères maximum	F
TypeModification	CREATION / MAJ / SUPPRESSION	O

refInterne1_refInterne2_CodeInteropO
I_PM_DeltaIPE_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

ZTD ou toute Zone

refInterne1_refInterne2_CodeInteropO
I_PM_DeltaIPEZMD_VXX_aaaammjj_numsequence.csv

XX : version protocole
ex : 11 pour V1.1

Si contrat spécifique ZMD.
Pour éviter les écrasements.

Commentaires
Identifiant unique et pérenne. Identifiant propre à l'OI
Code associé à la voie de l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels "Rivoli". Ce champ est facultatif et n'est pas normalisé. Il permet cependant pour les opérateurs d'immeuble qui le gèrent de retrouver le nom de la voie dans les référentiels Rivoli
Code insee de l'adresse publiée. Ce code permet de retrouver la commune concernée par la rue
Code postal de l'adresse publiée
Commune de l'adresse publiée
<p>Code "hexaclé numéro" associé à l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels du SNA (diffusion par Mediapost, Uniserve, etc). Ce code est défini par le groupe Interop comme l'identifiant unique de l'adresse utilisé dans les échanges inter-opérateurs sur l'infrastructure et l'accès.</p> <p>Ce champ est conditionné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'existence du code au SNA. En cas d'absence de ce code au moment de la diffusion de l'adresse dans l'IPE, il est à la charge de l'opérateur d'immeuble d'en demander sa création auprès du SNA. - et au champ Immeuble Neuf, c'est à dire Obligatoire si immeuble neuf = N et facultatif jusqu'à la création du code par le SNA si Immeuble Neuf = O. <p>Spécificité pour les immeubles neufs : dans le cas où, pour les immeubles neufs, l'hexaclé n'existe pas au moment de l'intégration de l'adresse dans l'IPE, il n'est renseigné qu'à la création du code par le SNA. En attendant la création de ce code, il peut donc être vide ou renseigné avec un code temporaire propre à l'OI selon les opérateurs. Dès que le code est créé par le SNA, il doit être mis à jour par l'OI dans l'IPE.</p> <p>Cet identifiant est unique pour une adresse donnée mais il peut apparaître plusieurs fois chez certains opérateurs qui décrivent l'adresse jusqu'au champ bâtiment. Les champs IdentifiantImmeuble sont alors différents pour chaque ligne. Les champs adresses de l'Immeuble sont identiques jusqu'au ComplementNumeroVoie et différent sur le BatimentImmeuble.</p>
Type de voie de l'adresse publiée (à renseigner quand elle existe)
<p>Nom de voie de l'adresse publiée (sans type de voie)</p> <p>Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.</p> <p>Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.</p>
<p>Numéro de voie de l'adresse publiée</p> <p>Dans le cas de regroupements de parcelles de type 166-170, il peut exister un code Hexaclé pour le 166, le 168, le 170 et le regroupement 166-170. Dans le cas de l'adresse regroupée, ce champ prendra la valeur concaténée des deux numéros (par exemple, 166 et 170) décrivant le regroupement (par exemple, 166170).</p> <p>Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue.</p> <p>Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.</p> <p>Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.</p>
<p>Complément de numéro de voie. Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc. (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier)</p> <p>Ce champ correspond au nom du bâtiment tel que décrit par l'opérateur d'immeuble en cohérence avec ce qu'il constate sur le terrain. Ce champ peut apparaître après la publication de l'adresse dans l'IPE car fiabilisé au cours de la phase de piquetage terrain.</p>

Nombre de logements de l'adresse telle que décrite sur la ligne de l'IPE. Ce nombre de logements peut donc par exemple décrire le nombre de logements du bâtiment si la ligne de l'IPE décrit un bâtiment.

La somme des NombreLogementsAdresseIPE des lignes portant un même CodeAdresseImmeuble correspondra au nombre de locaux FTTH de l'adresse.

Le nombre de logements de ce champ dans l'IPE doit être strictement identique à celui communiqué dans le CR MAD de l'adresse. En cas d'incohérence, le nombre de logements dans l'IPE doit être mis en cohérence avec celui du CR MAD

Le terme logement inclut les locaux professionnels

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, le nombre de logement est fourni par le promoteur mais peut évoluer en cours de construction. Il est alors susceptible d'être mis à jour dans l'IPE

Champ permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer le statut de l'adresse. Ce statut s'applique à l'adresse uniquement, le champ EtatPM permettant de communiquer le statut du PM.

Ce champ permet d'indiquer l'avancement du déploiement et des négociations syndics de l'adresse :

- Ciblé signifie que l'adresse se situe dans la zone arrière d'un PM déployé ou en cours de déploiement ou ayant fait l'objet d'une consultation
- Raccordable demande (notion réglementaire de raccordable à la demande) signifie que la pose du PBO peut se faire sur demande d'un OC et selon les conditions spécifiques définies par l'OI dans son contrat
- Signé signifie qu'une convention a été signée avec le gestionnaire de l'adresse. Le statut signé ne peut s'appliquer que si AccordGestionnaireImmeuble = "O"
- En cours de déploiement signifie que l'adresse est en cours de déploiement, sans qu'une définition précise de ce terme n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que l'adresse est techniquement raccordable en fibre, que le PB est posé et que l'adresse est mise à disposition aux opérateurs commerciaux. Cet état correspond à un état "raccordable" au sens de la réglementation
- Abandonné signifie que la commercialisation de l'adresse est annulée par l'opérateur d'immeuble, quelqu'en soit le motif (déconventionnement, insécurité installateur, fiabilisation des adresses, destruction de l'immeuble ...). Une adresse peut passer au statut abandonné à tout moment. Elle y reste pendant 3 mois avant que la ligne ne disparaisse de l'IPE : n'apparaissent donc dans l'IPE que les adresses abandonnées dans les 3 mois précédents la publication de l'IPE

Si AccordGestionnaire Immeuble = "O", EtatImmeuble prendra les valeurs SIGNE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE. L'adresse peut apparaître à l'état CIBLE.

Si AccordGestionnaireImmeuble = "N", EtatImmeuble prendra les valeurs CIBLE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE.

Date de la signature de la convention avec le gestionnaire de l'immeuble, devant être renseignée si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et EtatImmeuble = "SIGNE" ou "EN COURS DE DEPLOIEMENT" ou "DEPLOYE"

Cette information conditionne le délai légal de câblage de l'adresse 6 mois au plus tard après signature

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, la date de signature qui s'applique est celle de la convention avec le promoteur

Nom de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code postal de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Commune de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Type de voie de la société gestionnaire d'immeuble

Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Nom de voie de la société gestionnaire d'immeuble (sans type de voie)

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble.

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné
Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Complément de numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier).

Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre. Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code correspondant à l'hexadécimale numero de l'adresse du gestionnaire d'immeuble tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif

n° de siret du gestionnaire d'immeuble. Ce champ est facultatif

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Date prévisionnelle ou effective du câblage de l'adresse c'est à dire de déploiement de l'adresse. Cette date correspond à la date à laquelle EtatImmeuble passera à l'état déployé et l'adresse sera raccordable.

Date à laquelle l'adresse passe raccordable c'est à dire mise à disposition des OC

Cette date est obligatoire pour les immeubles raccordables (EtatImmeuble=DEPLOYE). Elle est facultative tant que l'immeuble n'a pas été mis à disposition.

Si EtatImmeuble est différent de DEPLOYE, ce champ peut contenir une date prévisionnelle de déploiement. Si EtatImmeuble vaut DEPLOYE, il s'agit de la date effective de déploiement de l'adresse.

Ce champ est notamment utile dans le cas de PM Exterieurs avec des adresses fibrées au fil de l'eau. Il permet à l'OI de renseigner les dates prévisionnelles ou effectives de câblage de ces adresses.

Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification.

Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La referencePM est obligatoire selon les conditions définis dans la réglementation dès lors que le PM est en cours de déploiement et ne peut apparaître avant :

- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation
- pour un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature
- pour un immeuble situé en ZAPM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM.

Dans le cas particulier des conventions syndic obtenues alors que l'étude de déploiement n'est pas encore terminée, la référence PM n'est pas connue de l'OI. Pour ne pas retarder la signature de l'accord syndic dans ces cas là, il est possible de renseigner le champ ReferencePM avec la valeur "PMIAVENIR".

La référence PM est celle du PM de Regroupement dans le cas de plusieurs PMTechniques rattachés au même PM

Etat PM lié au process de déploiement du PM et conditionné à la présence de la referencePM : l'EtatPM doit être renseigné dès lors que le PM apparait dans l'IPE

- En cours de déploiement signifie que le PM est en cours d'installation, sans qu'une définition précise n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que le PM est installé sur le terrain et a été mis à disposition des opérateurs ayant acheté le PM
- Planifié

En cours de déploiement est le statut par défaut à l'apparition du PM dans l'IPE.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Date d'installation du PM, qu'il soit intérieur ou extérieur. Cette date correspond à la date de passage à l'état déployé du PM. Cette date est obligatoire dès lors qu'une referencePM existe. Elle est prévisionnelle si EtatPM est "en cours de déploiement" et effective si EtatPM est "déployé"

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet de décrire la localisation physique du PM (façade, poteau, chambre, intérieur...) et/ou type de PM (shelter, armoire de rue, en sous-sol...). La liste de valeurs suivante est proposée pour ce champ :

- PME-Armoire de rue : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans une armoire de rue
- PME-Shelter : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un shelter
- PME-Local technique : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un local technique, par exemple NRO
- PME : PM Extérieur au sens de la réglementation, dont l'information du contenu n'est pas disponible dans le SI de l'OI (notamment pour le cas des parcs historiques avant normalisation du contenu de ce champ)
- PMI = PM Intérieur c'est à dire situé dans une partie privative nécessitant l'accord d'un tiers (syndic, gestionnaire) en plus de l'accord de l'OI

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ est facultatif et permet à l'opérateur d'immeuble d'explicitier si besoin la Localisation du PM (s'il n'a pas d'adresse par exemple)

Ce champ correspond à la capacité technique maximale du PM en nombre de lignes tel que défini par la réglementation

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Code de la voie permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer les éléments d'adresse du PM tel que décrits dans le référentiel Rivoli

Ce champ est facultatif

La valeur de ce champ ainsi que les autres champs d'adresse du PM est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Code insee de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé

Code postal de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé

Nom de la commune de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé

Code hexaclé numéro de l'adresse du PM tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif : il doit être renseigné si le code existe au SNA. Il n'y a pas de contrainte à demander une création de code hexaclé auprès du SNA pour l'hexaclé du PM

Type de voie de l'adresse du PM. Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)

Nom de la voie de l'adresse du PM (sans type de voie). Si le PM est sur une voie non nommée, le nom de la voie la plus proche est renseigné

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.

Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à indiquer le nom de voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue. Si le PM n'a pas de numéro dans une rue numérotée, le numéro de l'adresse la plus proche est renseigné

Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à renvoyer vers le numéro 0 de la voie ou un numéro de la voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.

Complément d'adresses (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.)
Ce champ est facultatif et ne peut apparaître que si la référencePM a été renseignée

Nom du bâtiment de l'adresse du PM tel que décrit par l'opérateur d'immeuble. Ce champ est facultatif

Champ décrivant le type d'ingénierie (mono, bi, quadri) tel que décrit dans le contrat de l'OI. Cette valeur fait référence aux STAS de l'opérateur d'immeuble. L'information contenue dans ce champ est utilisée pour la facturation et renvoie aux listes autorisées dans le contrat.

Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la présence ou non d'une fibre dédiée libre à l'adresse par une valeur O/N correspondant à Oui / Non.

Ce champ est facultatif et conditionné à la présence de la ref_PM c'est-à-dire qu'il ne peut être renseigné que si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond au nombre total de logements dans la zone arrière du PM quelque soit leur statut

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Il doit par ailleurs correspondre à la somme des NombreLogementsAdresseIPE des adresses dans la zone arrière du PM

Ce champ est conditionné à RefPM dans l'IPE.

Nombre de colonnes montantes associées au PM dans les cas de PM Intérieur.

Il est facultatif et renseigné par certains l'opérateur d'immeuble à des fins de facturation

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond à la date de fin du délai de délai de prévenance réglementaire sur le point de mutualisation

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire quand le CR MAD a été envoyé

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ est utilisé par certains opérateurs d'immeuble pour gérer l'appartenance d'un PM à un parc d'une consultation en ZTD (correspond au millesime du PM). Ce champ est facultatif.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Nombre de PM Techniques associés à une référence PM. Ce champ permet de préciser la présence de plusieurs PM techniques agrégés sous une même référence de PM, ce cas étant propre à certains opérateurs pour des raisons de gestion SI

Ce champ est obligatoire.

L'Information est prévisionnelle tant que le PM n'est pas déployé avec valeur à 1 par défaut ; l'information est définitive quand le PM est déployé

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser les caractéristiques de l'adresse (pavillon / immeuble). La définition d'un pavillon versus un immeuble n'est pas normalisée, mais l'usage du champ peut permettre de donner une indication du besoin de réaliser une colonne montante par exemple.

Le champ est obligatoire

Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.

Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation.

Explication des valeurs

- RGF93 (Lambert93) = métropole
- WGS84 (UTM 20N) =Guadeloupe, Martinique
- RGFG95 (UTM 22N) = Guyane
- RGR92 (UTM 40S) = Réunion
- RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte
- RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Coordonnées X du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées Y du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées X de l'adresse ou du bâtiment concerné

Coordonnées Y de l'adresse ou du bâtiment concerné
<p>Ce champ doit indiquer s'il y a de l'électricité au PM pour permettre à un opérateur commercial d'y disposer des équipements actifs. Ce champ répond à une demande de la réglementation de pouvoir proposer de l'actif au PM. Les valeurs de ce champ sont O pour Oui, et N pour Non</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.</p>
<p>Ce champ permet de préciser si l'adresse du PM est de qualité précise ou approximative. Ceci afin de permettre à l'opérateur commercial de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'adresse approximative</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ permet de renseigner la date de Première Mise à Disposition du PM à un opérateur commercial. Une fois cette première mise à disposition passée, cette date n'évolue pas. En cas d'absence d'opérateur commercial lors de l'installation du PM, cette date est valorisée avec la date d'installation du PM (contenu du champ DateInstallationPM). Cette date fait démarrer le délai réglementaire de 3 mois avant mise en service commerciale du PM</p> <p>Ce champ est conditionné à l'état PM, c'est à dire que son remplissage est obligatoire dès lors que le PM est déployé</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ permet de savoir si un accord du gestionnaire d'immeuble (copropriété, syndic, etc.) est nécessaire ou non pour aller raccorder l'adresse</p> <p>Ce champ est obligatoire et conditionne les champs relatifs aux conventions syndic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gestionnaire est relatif à l'adresse et non au PM, il pourra donc apparaître un gestionnaire par ligne ou des gestionnaires différents pour un même PM - Dans le cas d'adresses ne nécessitant pas d'accord syndic, ce champ permet dans l'IPE d'anticiper que ces adresses pourront passer de l'état ciblé à l'état en cours de déploiement, sans passer par l'état signé
<p>Ce champ permet de renseigner le type de zone de l'adresse desservie (et non du PM)</p> <p>Les valeurs proposées pour ce champ sont :</p> <p>1 = ZTD Haute Densité 2 = ZTD Basse Densité 3 = ZMD</p> <p>Ces valeurs sont à lier au référencement de l'Arcep</p>
<p>Ce champ correspond à la date à laquelle le raccordement effectif d'un client final à cet immeuble est possible du point de vue de la réglementation. Il correspond à la date d'ouverture à la commercialisation d'une ligne, tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date: "délai raisonnable") suivant la mise à disposition du point de branchement optique permettant de desservir cette ligne - du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date : 3 mois) suivant la mise à disposition du point de mutualisation et, le cas échéant, du PRDM et du lien de raccordement distant mutualisés <p>'Ce champ est conditionné à l'EtatImmeuble = DEPLOYE, c'est à dire obligatoire pour tous les immeubles mis à disposition.</p>

Ce champ permet d'indiquer s'il s'agit d'un habitat collectif en cours de construction pendant le déploiement du PM qui le dessert, qu'il s'agisse d'un PMI ou d'un PME.

Cependant il implique une dérogation sur les délais de prévenance dans le cas de PMI uniquement. Le cas échéant, si 'ImmeubleNeuf' est indiqué à O et que typeEmplacementPM est renseigné à PMI, alors un flux spécifique sera envoyé pour fournir des informations préliminaires au CR MAD, qui sera lui même envoyé plus tard :

- Ce flux d'information préalable sera envoyé au moins 3 mois avant l'ouverture à la commercialisation de l'immeuble, avec un objectif d'essayer de synchroniser l'ouverture à la commercialisation avec la livraison de l'immeuble, le respect de la réglementation restant incontournable dans tous les cas
- Une fois le PM posé, le CR MAD sera par ailleurs envoyé
- La date d'ouverture à la commercialisation sera alors le maximum de 'la date d'envoi du CR MAD + 6 semaines' et de 'la date d'envoi du flux d'informations préalables + 3 mois'

Dans le cas d'un ImmeubleNeuf, l'adresse apparaît dans l'IPE dès que la convention est signée avec le promoteur, avec les coordonnées du promoteur. Ces coordonnées doivent ensuite être remplacées par les coordonnées du syndic une fois celui-ci désigné

Ce champ est utilisé dans le cadre des immeubles neufs et facultatif. Il permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la date prévisionnelle de livraison de l'immeuble indiquée par le constructeur de l'immeuble. Cette date constitue une tendance sans garantie de mise à jour par l'opérateur d'immeuble.

Ce commentaire a pour objectif d'informer les OC que sur ce PM, les OI n'autorisent que les brassages par lui même (OI).

Ce champ permet à l'OC de préparer des commandes d'accès de formats différentes.

Cette référence est celle de la consultation de lot.

Conditionné à PME

Correspond au 0 de la voie. Est différent de l'Hexavia. La bonne pratique est de le renseigner s'il existe et particulièrement en l'absence d'hexaclé

Permettra de prendre en compte le code BAN lorsque disponible

Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI

Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI

Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI

C'est la date à partir de laquelle l'OC peut envoyer une commande d'accès à l'OI sans qu'elle soit rejetée pour motif d'envoi prématuré.

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée

Correspond à la date d'envoi au plus tôt des CR Cmd par l'OI à l'OC

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée

Code OI tel que défini dans la liste ARCEP

Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité.

Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation :

- si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)

et s'il s'agit :

- d'un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation
- ou d'un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature
- ou d'un immeuble situé en ZA d'un PM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM

Ce champ correspond à la référence du lien entre le Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM) et le PM associés à l'immeuble. Cette référence est propre à l'OI et identique quelque soit l'OC concerné par la diffusion de l'information.

Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)

Longueur de l'une des lignes de l'immeuble conformément à la réglementation. La longueur est calculée entre le PM et un des DTIO de l'immeuble. Elle est théorique et estimée. Elle est exprimée en kilomètres

Ce champ est obligatoire pour tous les immeubles :

- en ZA d'un PM MAD

- et mis à disposition après l'implémentation de la décision ARCEP de juillet 2015

Reference du ou des PBO de rattachement de l'immeuble. Information obligatoire conformément à la réglementation dès lors que l'immeuble se trouve en zone arrière d'un PM mis à disposition ou dès la MAD du PBO. L'information doit alors être fournie dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM ou du PBO.

Dans le cas particulier des immeubles situés en ZA d'un PME, les références de PBO ne sont pas forcément connues à la MAD du PM (obligation de complétude étalée sur 5 ans menant à une livraison des immeubles au fil de l'eau après la MAD du PM dans le délai des 5 ans). Dans ces cas là, il est convenu de renseigner le champ ReferencePBO avec la valeur "PBOAVENIR".

Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des referencePBO est intégrée dans le champ, séparés par un |

Date de mise à disposition des informations relatives au PBO conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO.

Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des dateMADPBO est intégrée dans le champ, séparés par un |

Nombre de logements ou locaux à usage professionnel desservis par le PBO c'est-à-dire dans la zone arrière du PBO (logement pouvant être raccordé à ce PBO) conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO.

Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des NombrelogementsPBO est intégrée dans le champ, séparés par un |

Ce champ correspond à la somme des logements raccordables (déployés) sur le PM à l'instant de la diffusion du flux, contrairement au champ NombreLogementsPM qui indique le nombre de logements total de la zone arrière d'un PM, quel que soit leur état (ciblé, signé, etc.).

Ce nombre de logements évolue au fur et à mesure des Mises à disposition de nouvelles adresses. Le champ sera donc mis à jour avec l'ensemble des adresses raccordables derrière le PM à chaque nouvelle diffusion de CR MAD.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ est conditionné à la MAD du PM c'est à dire obligatoire dès que la DatePremiereMADPM est renseignée

Champ de réserve permettant de communiquer la référence SRO au futur format défini par la MTHD

Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD

Ce champ permet à l'OI d'indiquer à l'OC que l'immeuble est un immeuble "Raccordable à la demande" c'est-à-dire que l'immeuble est susceptible de passer sur décision de l'OI à l'état RACCORDABLE DEMANDE.

Ce champ est présent dans le protocole consultation. Il est par ailleurs articulé comme suit avec le statut RACCORDABLE DEMANDE dans le champ EtatImmeuble :

- Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE, alors SRD reste à OUI définitivement

- SI SRD = NON lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de le passer en RACCORDABLE DEMANDE alors SRD passera à OUI en même temps que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE. SRD restera à OUI définitivement

Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de déployer le PBO sans demande OC, alors EtatImmeuble passera à "EN COURS DE DEPLOIEMENT" sans passer par RACCORDABLE DEMANDE, et SRD reviendra à NON

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type de PBO (localisation). Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.

Pour exemple: Immeuble apparent/Gaine technique/chambre/Chambre trottoir/ chambre chaussée/.....

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type d'adduction au bâtiment en cas de PBO extérieur. Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.

Pour exemple : aerien/aerosouterrain/aerien avec vegetation/ aerien avec surplomb tiers/infrastructure FT/façade/façade avec cheminement tiers/souterrain/souterrain jusqu'au domaine prive/souterrain jusqu'à l'abonne

Condition de raccordement du client : chaque opérateur détaille sa typologie de raccordements. Par exemple, GOULOTTE EXISTANTE, APPARENT AUTORISE, APPARENT REFUSE, POSE GOULOTTE AUTORISEE, PERCEMENT AUTORISE, GAINTE TECHNIQUE...

Champ permettant d'indiquer dans les fichiers de notification des deltas si la ligne correspond à une création d'immeuble dans l'IPE, une mise à jour d'information sur un immeuble déjà existant dans l'IPE ou une suppression d'un immeuble dans l'IPE.

Présence obligatoire non appliquée dans tous les cas

Présence obligatoire non appliquée
dans tous les cas

--

--

--

--

--

--

Pour Orange, l'information peut concerner un habitat collectif ou individuel

affaiblissement maximum en db

Valeurs possibles pour Orange :
PBO intérieur, PBO en chambre, PBO en
aérien, PBO en façade, PBO plusieurs types

Valeurs possibles pour Orange :
aérien, aérien avec végétation,
aérosouterrain, façade, souterrain

Donnée	Format	Présence
IdentifiantImmeuble	Alphanumérique - 30 caractères max	O
CodeVoieRivoliImmeuble	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseeImmeuble	Alphanumérique - 5 caractères	O
CodePostalImmeuble	Numérique - 5 caractères	O
CommuneImmeuble	Alphanumérique	O
CodeAdresseImmeuble	Alphanumérique - 10 caractères	C
TypeVoieImmeuble	Alphanumérique	F
NomVoieImmeuble	Alphanumérique	C

NumeroVoieImmeuble	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoieImmeuble	Valeurs possibles : [A - Z]	F
BatimentImmeuble	Alphanumérique	F
NombreLogementsAdresseIPE	Numérique - 5 caractères	O
EtatImmeuble	CIBLE/RACCORDABLE DEMANDE /SIGNE/ EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE/ABANDONNE	O

DateSignatureConvention	Numérique au format AAAAMMJJ	C
GestionnaireImmeuble	Alphanumérique	C
CodePostalGestionnaire	Numérique - 5 caractères	C
CommuneGestionnaire	Alphanumérique	C
TypeVoieGestionnaire	Alphanumérique	F
NomVoieGestionnaire	Alphanumérique	C
NumeroVoieGestionnaire	Numérique - 10 caractères maximum	C

ComplementNumeroVoieGestionnaire	Valeurs possibles : [A - Z]	F
CodeAdresseGestionnaire	Alphanumérique - 10 caractères	F
SiretGestionnaire	Alphanumérique	F
DateCablageAdresse	Numérique au format AAAAMMJJ	C
DateDerniereModification	Numérique au format AAAAMMJJHHMM	O
ReferencePM	Alphanumérique - 20 caractères max	€ O
EtatPM	PLANIFIE/EN COURS DE DEPLOIEMENT/DEPLOYE	C

DateInstallationPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
TypeEmplacementPM	Alphanumérique	O
CommentairePM	Alphanumérique	F
CapaciteMaxPM	Numérique	C
CodeVoieRivoliPM	Alphanumérique - 4 caractères	F
CodeInseePM	Alphanumérique - 5 caractères	C
CodePostalPM	Numérique - 5 caractères	C
CommunePM	Alphanumérique	C
CodeAdressePM	Alphanumérique	F
TypeVoiePM	Alphanumérique	F
NomVoiePM	Alphanumérique	C

NumeroVoiePM	Numérique - 10 caractères maximum	C
ComplementNumeroVoiePM	Valeurs possibles :[A - Z]	F
BatimentPM	Alphanumérique	F
TypeIngenierie	Alphanumérique	C
FibreDedieeLibre	O/N	F
NombreLogementsPM	Numérique - 5 caractères	C
NombreColonnesMontantesPM	Numérique - 5 caractères	F
DateMiseEnServiceCommercialePM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
ReferenceConsultationNative	Alphanumérique	F

NombrePMTechniques	Numérique	O
TypeImmeuble	PAVILLON/IMMEUBLE	O
TypeProjectionGeographique	RGF93/ WGS84 / RGFG95 / RGR92 / RGM 04 / RGSPM 06	O
CoordonneePMX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneePMY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	C
CoordonneeImmeubleX	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
CoordonneeImmeubleY	Numérique, décimale séparée par un point. Max 50 caractères	O
EmplacementActifDisponible	O/N	O
QualiteAdressePM	PRECISE/APPROXIMATIVE	O

DatePremiereMADPM	Numérique au format AAAAMMJJ	C
AccordGestionnaireImmeubleNecessaire	O/N	O
TypeZone	Numérique	F
DateMiseEnServiceCommercialeImmeuble	Numérique - format AAAAMMJJ	C
ImmeubleNeuf	O/N	F
DatePrevLivraisonImmeubleNeuf	Numérique - format AAAAMMJJ	F
BrassagePMOI	O/N	F
ReferenceConsultation	Alphanumérique - 50 caractères	C
CodeHexacleVoie	Alphanumérique	F
CodeBAN	Alphanumérique	F
ChampReserve1	Alphanumérique	F

ChampReserve2	Alphanumerique	F
ChampReserve3	Alphanumerique	F
DateDebutAcceptationCmdAcces	AAAAMMJJ	C
DateDebutFournitureCRCmdAcces	AAAAMMJJ	C
CodeOI	Alphanumérique - 2 caractères	O
ReferencePRDM	Alphanumérique - 20 caractères max	C
ReferenceLienPMPRDM	Alphanumérique - 50 caractères max	C
LongueurLigneImmeuble	Numérique, décimale séparée par un point ou une virgule	C
ReferencePBO	Alphanumérique	O
DateMADPBO	Alphanumérique composé d'une ou plusieurs dates au format AAAAMMJJ pouvant être séparé par des	C
NombrelogementsPBO	Alphanumérique composé de nombres entiers	C

NombreLogementsMadPM	Numérique - 5 caractères	C
Champreserve4	alphanumérique	F
Champreserve5	alphanumérique	F
SusceptibleRaccordableDemande	O/N	O
TypePBO	Alphanumérique	F
TypeRaccoPBPTO	Alphanumérique	F
ConditionsSyndic	Alphanumérique - 30 caractères maximum	F
TypeModification	CREATION / MAJ / SUPPRESSION	O

RaisonModification	Liste de valeurs : CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE DECONVENTIONNEMENT IMMEUBLE ERREUR IDENTIFIANT IMMEUBLE ABANDON IMMEUBLE CREATION IMMEUBLE MAJ HEXACLE RATTACHEMENT PM CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PM ERREUR REFERENCE PM ABANDON PM ERREUR CAPACITE PM EXTENSION CAPACITE PM ERREUR ADRESSE PM CHANGEMENT ADRESSE PM ERREUR COORDONNEES PM CHANGEMENT TYPE PROJECTION RATTACHEMENT PRDM CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PRDM ERREUR REFERENCE PRDM ABANDON PRDM AJOUT LIEN PMPRDM ERREUR REFERENCE LIEN PMPRDM AJOUT PBO ERREUR REFERENCE PBO CHANGEMENT RATTACHEMENT PBO ERREUR ADRESSE PRDM CHANGEMENT ADRESSE PRDM ERREUR COORDONNEES PRDM	C
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_HistoIPE_VXX_aaaammjj_numsequence.csv ZTD ou toute Zone

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_HistoIPEZMD_VXX_aaaammjj_numsequence Si contrat spécifique ZMD. Pour éviter les écrasements.

un seul fichier ZIP container contenant un seul fichier CSV.

Nommage de chaque conteneur

refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_HistoIPE_VXX_aaaammjj_numsequence.zip
 refInterne1_refInterne2_CodeInteropOI_PM_HistoIPEZMD_VXX_aaaammjj_numsequence.zip

Commentaires

Identifiant unique et pérenne. Identifiant propre à l'OI

Code associé à la voie de l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels "Rivoli". Ce champ est facultatif et n'est pas normalisé. Il permet cependant pour les opérateurs d'immeuble qui le gèrent de retrouver le nom de la voie dans les référentiels Rivoli

Code insee de l'adresse publiée. Ce code permet de retrouver la commune concernée par la rue

Code postal de l'adresse publiée

Commune de l'adresse publiée

Code "hexaclé numéro" associé à l'adresse publiée tel que décrit dans les référentiels du SNA (diffusion par Mediapost, Uniserve, etc). Ce code est défini par le groupe Interop comme l'identifiant unique de l'adresse utilisé dans les échanges inter-opérateurs sur l'infrastructure et l'accès.

Ce champ est conditionné à :

- l'existence du code au SNA. En cas d'absence de ce code au moment de la diffusion de l'adresse dans l'IPE, il est à la charge de l'opérateur d'immeuble d'en demander sa création auprès du SNA.
- et au champ Immeuble Neuf, c'est à dire Obligatoire si immeuble neuf = N et facultatif jusqu'à la création du code par le SNA si Immeuble Neuf = O.

Spécificité pour les immeubles neufs : dans le cas où, pour les immeubles neufs, l'hexaclé n'existe pas au moment de l'intégration de l'adresse dans l'IPE, il n'est renseigné qu'à la création du code par le SNA. En attendant la création de ce code, il peut donc être vide ou renseigné avec un code temporaire propre à l'OI selon les opérateurs. Dès que le code est créé par le SNA, il doit être mis à jour par l'OI dans l'IPE.

Cet identifiant est unique pour une adresse donnée mais il peut apparaître plusieurs fois chez certains opérateurs qui décrivent l'adresse jusqu'au champ bâtiment. Les champs IdentifiantImmeuble sont alors différents pour chaque ligne. Les champs adresses de l'Immeuble sont identiques jusqu'au ComplementNumeroVoie et différent sur le BatimentImmeuble.

Type de voie de l'adresse publiée (à renseigner quand elle existe)

Nom de voie de l'adresse publiée (sans type de voie)

Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.

Numéro de voie de l'adresse publiée

Dans le cas de regroupements de parcelles de type 166-170, il peut exister un code Hexaclé pour le 166, le 168, le 170 et le regroupement 166-170. Dans le cas de l'adresse regroupée, ce champ prendra la valeur concaténée des deux numéros (par exemple, 166 et 170) décrivant le regroupement (par exemple, 166170).

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue.

Ce champ est obligatoire pour les immeubles construits au moment de leur intégration dans l'IPE, et facultatif jusqu'à la création de l'adresse par la mairie pour les immeubles neufs. Pour ces derniers, la consigne est de renseigner ce champ avec les éléments connus, même si le dépôt officiel à la mairie n'a pas encore eu lieu.

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N, facultatif si ImmeubleNeuf = O.

Complément de numéro de voie. Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre
Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc. (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier)

Ce champ correspond au nom du bâtiment tel que décrit par l'opérateur d'immeuble en cohérence avec ce qu'il constate sur le terrain. Ce champ peut apparaître après la publication de l'adresse dans l'IPE car fiabilisé au cours de la phase de piquetage terrain.

Nombre de logements de l'adresse telle que décrite sur la ligne de l'IPE. Ce nombre de logements peut donc par exemple décrire le nombre de logements du bâtiment si la ligne de l'IPE décrit un bâtiment.

La somme des NombreLogementsAdresseIPE des lignes portant un même CodeAdresseImmeuble correspondra au nombre de locaux FTTH de l'adresse.

Le nombre de logements de ce champ dans l'IPE doit être strictement identique à celui communiqué dans le CR MAD de l'adresse. En cas d'incohérence, le nombre de logements dans l'IPE doit être mis en cohérence avec celui du CR MAD

Le terme logement inclut les locaux professionnels

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, le nombre de logement est fourni par le promoteur mais peut évoluer en cours de construction. Il est alors susceptible d'être mis à jour dans l'IPE

Champ permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer le statut de l'adresse. Ce statut s'applique à l'adresse uniquement, le champ EtatPM permettant de communiquer le statut du PM.

Ce champ permet d'indiquer l'avancement du déploiement et des négociations syndics de l'adresse :

- Ciblé signifie que l'adresse se situe dans la zone arrière d'un PM déployé ou en cours de déploiement ou ayant fait l'objet d'une consultation
- Raccordable demande (notion réglementaire de raccordable à la demande) signifie que la pose du PBO peut se faire sur demande d'un OC et selon les conditions spécifiques définies par l'OI dans son contrat
- Signé signifie qu'une convention a été signée avec le gestionnaire de l'adresse. Le statut signé ne peut s'appliquer que si AccordGestionnaireImmeuble = "O"
- En cours de déploiement signifie que l'adresse est en cours de déploiement, sans qu'une définition précise de ce terme n'ait été partagée en Interop
- Déployé signifie que l'adresse est techniquement raccordable en fibre, que le PB est posé et que l'adresse est mise à disposition aux opérateurs commerciaux. Cet état correspond à un état "raccordable" au sens de la réglementation
- Abandonné signifie que la commercialisation de l'adresse est annulée par l'opérateur d'immeuble, quel qu'en soit le motif (déconventionnement, insécurité installateur, fiabilisation des adresses, destruction de l'immeuble ...). Une adresse peut passer au statut abandonné à tout moment. Elle y reste pendant 3 mois avant que la ligne ne disparaisse de l'IPE : n'apparaissent donc dans l'IPE que les adresses abandonnées dans les 3 mois précédents la publication de l'IPE

Si AccordGestionnaire Immeuble = "O", EtatImmeuble prendra les valeurs SIGNE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE. L'adresse peut apparaître à l'état CIBLE.

Si AccordGestionnaireImmeuble = "N", EtatImmeuble prendra les valeurs CIBLE, puis EN COURS DE DEPLOIEMENT, puis DEPLOYE.

Date de la signature de la convention avec le gestionnaire de l'immeuble, devant être renseignée si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et EtatImmeuble = "SIGNE" ou "EN COURS DE DEPLOIEMENT" ou "DEPLOYE"

Cette information conditionne le délai légal de câblage de l'adresse 6 mois au plus tard après signature

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, la date de signature qui s'applique est celle de la convention avec le promoteur

Nom de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Code postal de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Commune de la société gestionnaire d'immeuble

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Type de voie de la société gestionnaire d'immeuble

Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Nom de voie de la société gestionnaire d'immeuble (sans type de voie)

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

Numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble.

La valeur de ce champ n'est obligatoire qu'à partir de l'état SIGNE. Le remplissage de ce champ est obligatoire si AccordGestionnaireImmeubleNecessaire = "O" et DateSignatureConvention est renseigné

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue

Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné

<p>Complément de numero de voie de la société gestionnaire d'immeuble (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est facultatif et composé d'une seule lettre. Exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné</p>
<p>Code correspondant à l'hexaclé numéro de l'adresse du gestionnaire d'immeuble tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné</p>
<p>n° de siret du gestionnaire d'immeuble. Ce champ est facultatif</p> <p>Dans le cadre d'Immeubles Neufs, les informations concernant le Gestionnaire de l'Immeuble sont celles du promoteur, jusqu'à la désignation du gestionnaire de l'immeuble (généralement après la première AG). Les champs relatifs au gestionnaire d'immeuble sont alors mis à jour avec les nouvelles informations concernant le gestionnaire désigné</p>
<p>Date prévisionnelle ou effective du câblage de l'adresse c'est à dire de déploiement de l'adresse. Cette date correspond à la date à laquelle EtatImmeuble passera à l'état déployé et l'adresse sera raccordable.</p> <p>Date à laquelle l'adresse passe raccordable c'est à dire mise à disposition des OC</p> <p>Cette date est obligatoire pour les immeubles raccordables (EtatImmeuble=DEPLOYE). Elle est facultative tant que l'immeuble n'a pas été mis à disposition.</p> <p>Si EtatImmeuble est différent de DEPLOYE, ce champ peut contenir une date prévisionnelle de déploiement. Si EtatImmeuble vaut DEPLOYE, il s'agit de la date effective de déploiement de l'adresse.</p> <p>Ce champ est notamment utile dans le cas de PM Exterieurs avec des adresses fibrées au fil de l'eau. Il permet à l'OI de renseigner les dates prévisionnelles ou effectives de câblage de ces adresses.</p>
<p>Ce champ indique la date de dernière modification effectuée dans une ligne, quelle que soit cette modification.</p>
<p>Référence PM propre à chaque OI et pérenne. La referencePM est obligatoire selon les conditions définis dans la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation - pour un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature - pour un immeuble situé en ZAPM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM. <p>Dans le cas particulier des conventions syndic obtenues alors que l'étude de déploiement n'est pas encore terminée, la référence PM n'est pas connue de l'OI. Pour ne pas retarder la signature de l'accord syndic dans ces cas là, il est possible de renseigner le champ ReferencePM avec la valeur "PMIAVENIR".</p> <p>La référence PM est celle du PM de Regroupement dans le cas de plusieurs PMTechniques rattachés au même PM</p>
<p>Etat PM lié au process de déploiement du PM et conditionné à la présence de la referencePM : l'EtatPM doit être renseigné dès lors que le PM apparait dans l'IPE</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cours de déploiement signifie que le PM est en cours d'installation, sans qu'une définition précise n'ait été partagée en Interop - Déployé signifie que le PM est installé sur le terrain et a été mis à disposition des opérateurs ayant acheté le PM - Planifié <p>En cours de déploiement est le statut par défaut à l'apparition du PM dans l'IPE.</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>

<p>Date d'installation du PM, qu'il soit intérieur ou extérieur. Cette date correspond à la date de passage à l'état déployé du PM. Cette date est obligatoire dès lors qu'une référencePM existe. Elle est prévisionnelle si EtatPM est "en cours de déploiement" et effective si EtatPM est "déployé"</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ permet de décrire la localisation physique du PM (façade, poteau, chambre, intérieur...) et/ou type de PM (shelter, armoire de rue, en sous-sol....). La liste de valeurs suivante est proposée pour ce champ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PME-Armoire de rue : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans une armoire de rue - PME-Shelter : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un shelter - PME-Local technique : PM Extérieur au sens de la réglementation, contenu dans un local technique, par exemple NRO - PME : PM Extérieur au sens de la réglementation, dont l'information du contenu n'est pas disponible dans le SI de l'OI (notamment pour le cas des parcs historiques avant normalisation du contenu de ce champ) - PMI = PM Intérieur c'est à dire situé dans une partie privative nécessitant l'accord d'un tiers (syndic, gestionnaire) en plus de l'accord de l'OI <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ est facultatif et permet à l'opérateur d'immeuble d'explicitier si besoin la Localisation du PM (s'il n'a pas d'adresse par exemple)</p>
<p>Ce champ correspond à la capacité technique maximale du PM en nombre de lignes tel que défini par la réglementation</p> <p>Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Code de la voie permettant à l'opérateur d'immeuble de communiquer les éléments d'adresse du PM tel que décrits dans le référentiel Rivoli</p> <p>Ce champ est facultatif</p> <p>La valeur de ce champ ainsi que les autres champs d'adresse du PM est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Code insee de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé</p>
<p>Code postal de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé</p>
<p>Nom de la commune de l'adresse du PM. Ce champ est conditionné à l'EtatPM c'est-à-dire obligatoire si le champ EtatPM = en cours de déploiement ou déployé</p>
<p>Code hexaclé numéro de l'adresse du PM tel que décrit dans le référentiel SNA. Ce champ est facultatif : il doit être renseigné si le code existe au SNA. Il n'y a pas de contrainte à demander une création de code hexaclé auprès du SNA pour l'hexaclé du PM</p>
<p>Type de voie de l'adresse du PM. Ce champ est facultatif (à renseigner quand elle existe)</p>
<p>Nom de la voie de l'adresse du PM (sans type de voie). Si le PM est sur une voie non nommée, le nom de la voie la plus proche est renseigné</p> <p>Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.</p> <p>Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à indiquer le nom de voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.</p>

Le champ est conditionné au champ ImmeubleNeuf et à EtatPM, c'est à dire obligatoire si ImmeubleNeuf = N et EtatPM = en cours de déploiement ou déployé, facultatif si ImmeubleNeuf = O ou si EtatPM = planifié.

Ce champ doit être rempli avec 0 quand aucun numéro n'a été attribué dans cette rue. Si le PM n'a pas de numéro dans une rue numérotée, le numéro de l'adresse la plus proche est renseigné

Pour les Immeubles Neufs la consigne est d'intégrer les éléments d'adresses dès qu'ils sont connus, même s'ils ne sont pas officialisés par la mairie, quitte à renvoyer vers le numéro 0 de la voie ou un numéro de la voie la plus proche et d'utiliser en complément le champ CommentairePM pour renseigner des indications sur les éléments d'adresse du PM. Dans le cas où le nom de la voie la plus proche est utilisée, l'adresse peut être amenée à changer.

Complément d'adresses (à ne pas confondre avec les compléments d'adresse : nom du bâtiment et/ou escalier). Ce champ est composé d'une seule lettre (exemple B= pour BIS, T pour TER, etc.)
Ce champ est facultatif et ne peut apparaître que si la référencePM a été renseignée

Nom du bâtiment de l'adresse du PM tel que décrit par l'opérateur d'immeuble. Ce champ est facultatif

Champ décrivant le type d'ingénierie (mono, bi, quadri) tel que décrit dans le contrat de l'OI. Cette valeur fait référence aux STAS de l'opérateur d'immeuble. L'information contenue dans ce champ est utilisée pour la facturation et renvoie aux listes autorisées dans le contrat.

Ce champ est conditionné à la présence de la référence PM c'est-à-dire obligatoire si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la présence ou non d'une fibre dédiée libre à l'adresse par une valeur O/N correspondant à Oui / Non.

Ce champ est facultatif et conditionné à la présence de la ref_PM c'est-à-dire qu'il ne peut être renseigné que si le champ ReferencePM est renseigné.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond au nombre total de logements dans la zone arrière du PM quelque soit leur statut

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Il doit par ailleurs correspondre à la somme des NombreLogementsAdresseIPE des adresses dans la zone arrière du PM

Ce champ est conditionné à RefPM dans l'IPE.

Nombre de colonnes montantes associées au PM dans les cas de PM Intérieur.

Il est facultatif et renseigné par certains l'opérateur d'immeuble à des fins de facturation

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Ce champ correspond à la date de fin du délai de prévenance réglementaire sur le point de mutualisation

Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire quand le CR MAD a été envoyé

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ est utilisé par certains opérateurs d'immeuble pour gérer l'appartenance d'un PM à un parc d'une consultation en ZTD (correspond au millesime du PM). Ce champ est facultatif.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Nombre de PM Techniques associés à une référence PM. Ce champ permet de préciser la présence de plusieurs PM techniques agrégés sous une même référence de PM, ce cas étant propre à certains opérateurs pour des raisons de gestion SI

Ce champ est obligatoire.

L'Information est prévisionnelle tant que le PM n'est pas déployé avec valeur à 1 par défaut ; l'information est définitive quand le PM est déployé

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de préciser les caractéristiques de l'adresse (pavillon / immeuble). La définition d'un pavillon versus un immeuble n'est pas normalisée, mais l'usage du champ peut permettre de donner une indication du besoin de réaliser une colonne montante par exemple.

Le champ est obligatoire

Ce champ permet de renseigner le type de projection géographique utilisé.

Le choix du type de projection est défini par l'opérateur d'immeuble dans le respect de la réglementation.

Explication des valeurs

- RGF93 (Lambert93) = métropole
- WGS84 (UTM 20N) =Guadeloupe, Martinique
- RGFG95 (UTM 22N) = Guyane
- RGR92 (UTM 40S) = Réunion
- RGM 04 (UTM 38 S) = Mayotte
- RGSPM 06 (UTM 21 N) = Saint Pierre et Miquelon

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

Coordonnées X du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées Y du PM

Obligatoire dès la mise à disposition du PM et pour tout PM ayant fait l'objet d'une consultation conformément à la réglementation. Le champ est donc conditionné c'est-à-dire obligatoire dès lors que l'EtatPM = déployé ou ReferenceConsultation renseigné

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Coordonnées X de l'adresse ou du bâtiment concerné

Coordonnées Y de l'adresse ou du bâtiment concerné

Ce champ doit indiquer s'il y a de l'électricité au PM pour permettre à un opérateur commercial d'y disposer des équipements actifs. Ce champ répond à une demande de la réglementation de pouvoir proposer de l'actif au PM. Les valeurs de ce champ sont O pour Oui, et N pour Non

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ permet de préciser si l'adresse du PM est de qualité précise ou approximative. Ceci afin de permettre à l'opérateur commercial de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'adresse approximative

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse

<p>Ce champ permet de renseigner la date de Première Mise à Disposition du PM à un opérateur commercial. Une fois cette première mise à disposition passée, cette date n'évolue pas. En cas d'absence d'opérateur commercial lors de l'installation du PM, cette date est valorisée avec la date d'installation du PM (contenu du champ DateInstallationPM). Cette date fait démarrer le délai réglementaire de 3 mois avant mise en service commerciale du PM</p> <p>Ce champ est conditionné à l'état PM, c'est à dire que son remplissage est obligatoire dès lors que le PM est déployé</p> <p>La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse</p>
<p>Ce champ permet de savoir si un accord du gestionnaire d'immeuble (copropriété, syndic, etc.) est nécessaire ou non pour aller raccorder l'adresse</p> <p>Ce champ est obligatoire et conditionne les champs relatifs aux conventions syndic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gestionnaire est relatif à l'adresse et non au PM, il pourra donc apparaître un gestionnaire par ligne ou des gestionnaires différents pour un même PM - Dans le cas d'adresses ne nécessitant pas d'accord syndic, ce champ permet dans l'IPE d'anticiper que ces adresses pourront passer de l'état ciblé à l'état en cours de déploiement, sans passer par l'état signé
<p>Ce champ permet de renseigner le type de zone de l'adresse desservie (et non du PM)</p> <p>Les valeurs proposées pour ce champ sont :</p> <p>1 = ZTD Haute Densité 2 = ZTD Basse Densité 3 = ZMD</p> <p>Ces valeurs sont à lier au référencement de l'Arcep</p>
<p>Ce champ correspond à la date à laquelle le raccordement effectif d'un client final à cet immeuble est possible du point de vue de la réglementation. Il correspond à la date d'ouverture à la commercialisation d'une ligne, tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (à date: "delai raisonnable") suivant la mise à disposition du point de branchement optique permettant de desservir cette ligne - du délai de prévenance conforme à la réglementation de l'ARCEP (a date : 3 mois) suivant la mise à disposition du point de mutualisation et, le cas échéant, du PRDM et du lien de raccordement distant mutualisés <p>'Ce champ est conditionné à l'EtatImmeuble = DEPLOYE, c'est à dire obligatoire pour tous les immeubles mis à disposition.</p>
<p>Ce champ permet d'indiquer s'il s'agit d'un habitat collectif en cours de construction pendant le déploiement du PM qui le dessert, qu'il s'agisse d'un PMI ou d'un PME.</p> <p>Cependant il implique une dérogation sur les délais de prévenance dans le cas de PMI uniquement. Le cas échéant, si 'ImmeubleNeuf' est indiqué à 0 et que typeEmplacementPM est renseigné à PMI, alors un flux spécifique sera envoyé pour fournir des informations préliminaires au CR MAD, qui sera lui même envoyé plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce flux d'information préalable sera envoyé au moins 3 mois avant l'ouverture à la commercialisation de l'immeuble, avec un objectif d'essayer de synchroniser l'ouverture à la commercialisation avec la livraison de l'immeuble, le respect de la réglementation restant incontournable dans tous les cas - Une fois le PM posé, le CR MAD sera par ailleurs envoyé - La date d'ouverture à la commercialisation sera alors le maximum de 'la date d'envoi du CR MAD + 6 semaines' et de 'la date d'envoi du flux d'informations préalables + 3 mois' <p>Dans le cas d'un ImmeubleNeuf, l'adresse apparait dans l'IPE dès que la convention est signée avec le promoteur, avec les coordonnées du promoteur. Ces coordonnées doivent ensuite être remplacées par les coordonnées du syndic une fois celui-ci désigné</p>
<p>Ce champ est utilisé dans le cadre des immeubles neufs et facultatif. Il permet à l'opérateur d'immeuble d'indiquer la date prévisionnelle de livraison de l'immeuble indiquée par le constructeur de l'immeuble. Cette date constitue une tendance sans garantie de mise à jour par l'opérateur d'immeuble.</p>
<p>Ce commentaire a pour objectif d'informer les OC que sur ce PM, les OI n'autorisent que les brassages par lui meme (OI).</p> <p>Ce champ permet à l'OC de préparer des commandes d'accès de formats différentes.</p>
<p>Cette référence est celle de la consultation de lot.</p> <p>Conditionné à PME</p>
<p>Correspond au 0 de la voie. Est différent de l'Hexavia. La bonne pratique est de le renseigner s'il existe et particulièrement en l'absence d'hexaclé</p>
<p>Permettra de prendre en compte le code BAN lorsque disponible</p>
<p>Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI</p>

Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
Signification précisée en Interop si usage unique et harmonisé et/ou dans le contrat des OI
C'est la date à partir de laquelle l'OC peut envoyer une commande d'accès à l'OI sans qu'elle soit rejetée pour motif d'envoi prématuré. Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée
Correspond à la date d'envoi <u>au plus tôt</u> des CR Cmd par l'OI à l'OC Ce champ est conditionné, c'est à dire obligatoire dès lors que la MAD de l'immeuble est réalisée
Code OI tel que défini dans la liste ARCEP
Ce champ correspond à la référence d'un Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM), NRO ou PM de Grande Capacité. Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation : - si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD) et s'il s'agit : - d'un immeuble ayant fait l'objet d'une consultation, dans un délai d'un jour à compter de la fin de la consultation - ou d'un immeuble ayant fait l'objet d'une convention syndic, dans un délai d'une semaine à compter la date de signature - ou d'un immeuble situé en ZA d'un PM, dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM
Ce champ correspond à la référence du lien entre le Point de Raccordement Distant Mutualisé (PRDM) et le PM associés à l'immeuble. Cette référence est propre à l'OI et identique quelque soit l'OC concerné par la diffusion de l'information. Information à fournir de façon obligatoire à la maille de l'immeuble conformément à la réglementation si l'immeuble se situe dans la zone arrière d'un PM de moins de 1000 logements (champ NombreLogementsPM<1000) en dehors des zones très denses (champ TypeZone = ZMD)
Longueur de l'une des lignes de l'immeuble conformément à la réglementation. La longueur est calculée entre le PM et un des DTIO de l'immeuble. Elle est théorique et estimée. Elle est exprimée en kilomètres Ce champ est obligatoire pour tous les immeubles : - en ZA d'un PM MAD - et mis à disposition après l'implémentation de la décision ARCEP de juillet 2015
Reference du ou des PBO de rattachement de l'immeuble. Information obligatoire conformément à la réglementation dès lors que l'immeuble se trouve en zone arrière d'un PM mis à disposition ou dès la MAD du PBO. L'information doit alors être fournie dans un délai d'un jour à compter de la MAD du PM ou du PBO. Dans le cas particulier des immeubles situés en ZA d'un PME, les références de PBO ne sont pas forcément connues à la MAD du PM (obligation de complétude étalée sur 5 ans menant à une livraison des immeubles au fil de l'eau après la MAD du PM dans le délai des 5 ans). Dans ces cas là, il est convenu de renseigner le champ ReferencePBO avec la valeur "PBOAVENIR". Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des referencePBO est intégrée dans le champ, séparés par un
Date de mise à disposition des informations relatives au PBO conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO. Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des dateMADPBO est intégrée dans le champ, séparés par un
Nombre de logements ou locaux à usage professionnel desservis par le PBO c'est-à-dire dans la zone arrière du PBO (logement pouvant être raccordé à ce PBO) conformément à la réglementation. Cette date est obligatoire à la mise à disposition du PBO. Pour un immeuble contenant plusieurs PBO, la liste des NombrelogementsPBO est intégrée dans le champ, séparés par un

Ce champ correspond à la somme des logements raccordables (déployés) sur le PM à l'instant de la diffusion du flux, contrairement au champ NombreLogementsPM qui indique le nombre de logements total de la zone arrière d'un PM, quel que soit leur état (ciblé, signé, etc.).

Ce nombre de logements évolue au fur et à mesure des Mises à disposition de nouvelles adresses. Le champ sera donc mis à jour avec l'ensemble des adresses raccordables derrière le PM à chaque nouvelle diffusion de CR MAD.

La valeur de ce champ est relative au PM ou au PMR dans le cas d'un regroupement de PM Techniques pour desservir l'adresse.

Ce champ est conditionné à la MAD du PM c'est à dire obligatoire dès que la DatePremiereMADPM est renseignée

Champ de réserve permettant de communiquer la référence SRO au futur format défini par la MTHD

Champ de réserve permettant de communiquer la référence NRO au futur format défini par la MTHD

Ce champ permet à l'OI d'indiquer à l'OC que l'immeuble est un immeuble "Raccordable à la demande" c'est-à-dire que l'immeuble est susceptible de passer sur décision de l'OI à l'état RACCORDABLE DEMANDE.

Ce champ est présent dans le protocole consultation. Il est par ailleurs articulé comme suit avec le statut RACCORDABLE DEMANDE dans le champ EtatImmeuble :

- Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE, alors SRD reste à OUI définitivement
- SI SRD = NON lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de le passer en RACCORDABLE DEMANDE alors SRD passera à OUI en même temps que EtatImmeuble passe à RACCORDABLE DEMANDE. SRD restera à OUI définitivement

Si SRD = OUI lors de la première publication dans l'IPE, et que l'OI décide de déployer le PBO sans demande OC, alors EtatImmeuble passera à "EN COURS DE DEPLOIEMENT" sans passer par RACCORDABLE DEMANDE, et SRD reviendra à NON

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type de PBO (localisation). Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.

Pour exemple: Immeuble apparent/Gaine technique/chambre/Chambre trottoir/ chambre chaussée/.....

Ce champ permet à l'opérateur d'immeuble de communiquer aux opérateurs commerciaux des informations sur les modalités de raccordement de l'adresse, afin de préciser le type d'adduction au bâtiment en cas de PBO extérieur. Le contenu de ce champ n'est pas normé, cependant une proposition de liste non exhaustive est proposée en bonne pratique dans le document d'accompagnement du protocole.

Pour exemple : aerien/aerosouterrain/aerien avec vegetation/ aerien avec surplomb tiers/infrastructure FT/façade/façade avec cheminement tiers/souterrain/souterrain jusqu'au domaine prive/souterrain jusqu'à l'abonne

Condition de raccordement du client : chaque opérateur détaille sa typologie de raccordements. Par exemple, GOULOTTE EXISTANTE, APPARENT AUTORISE, APPARENT REFUSE, POSE GOULOTTE AUTORISEE, PERCEMENT AUTORISE, GAINTECHNIQUE...

Champ permettant d'indiquer dans les fichiers de notification des deltas si la ligne correspond à une création d'immeuble dans l'IPE, une mise à jour d'information sur un immeuble déjà existant dans l'IPE ou une suppression d'un immeuble dans l'IPE.

Champ permettant d'indiquer, dans les fichiers d'historisation, les raisons des modifications ayant eu lieu. Conditionné, c'est-à-dire obligatoire pour une modification des valeurs concernant les champs marqués à OUI dans la colonne ObligationRaisonHistorisation.

Le fichier historique peut contenir au choix de l'OI, soit uniquement les lignes marqués à OUI dans la colonne ObligationRaisonHistorisation ou toutes les lignes du delta, le champ raisonModification n'étant alors pas valorisé sur les modifications dont traçage de la raison n'est pas obligatoire

Dans le cas où plusieurs modifications ont lieu simultanément, le champ concatène les raisons des différentes modifications, séparées par un |

CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE= cas de changements d'identifiant immeuble se traduisant par l'abandon de la ligne et la création d'une nouvelle ligne. Sur la ligne abandonnée et sur la nouvelle ligne, la raison affichée est bien CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE

DECONVENTIONNEMENT IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour motif de déconventionnement

ERREUR IDENTIFIANT IMMEUBLE = cas de doublons, d'adresses physiquement inexistantes

ABANDON IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour autres motifs que déconventionnement (exemple destruction de l'immeuble...)

CREATION IMMEUBLE = ajout d'une nouvelle adresse dans l'IPE ou d'un nouveau bâtiment sur une adresse existante

MAJ HEXACLE = mise à jour du code hexaclé (changement, apparition ou suppression dans le référentiel du SNA ou mise à jour du référentiel de l'OI avec les données SNA)

RATTACHEMENT PM = ajout d'un PM à l'immeuble (une référence PM apparaît sur la ligne)

CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PM = l'immeuble est ou sera rattaché à un autre PM physiquement ou des PM sont regroupés

ERREUR REFERENCE PM = correction d'une valeur erronée

ABANDON PM = le PM est définitivement abandonné et les immeubles dans sa zone arrière ne sont pas encore rattachés à un autre PM

ERREUR CAPACITE PM = correction d'une valeur erronée

EXTENSION CAPACITE PM = extension de la capacité maximum du PM

ERREUR ADRESSE PM = correction d'une valeur erronée

CHANGEMENT ADRESSE PM= changement de libellé de l'adresse (exemple fusion de commune, renommage de voie, déplacement de PM etc.)

ERREUR COORDONNEES PM = correction valeur erronée

CHANGEMENT TYPE PROJECTION = changement du type de projection des coordonnées géographiques du PM ou du PRDM

RATTACHEMENT PRDM = ajout d'un PRDM (une référence PRDM apparaît sur la ligne)

CHANGEMENT RATTACHEMENT AU PRDM = le PM est rattaché à un autre PRDM physiquement

ERREUR REFERENCE PRDM = correction d'une valeur erronée

XX : version protocole

ex : 11 pour V1.1

XX : version protocole

ex : 11 pour V1.1

ObligationHistorisationRaison

OUI

OUI

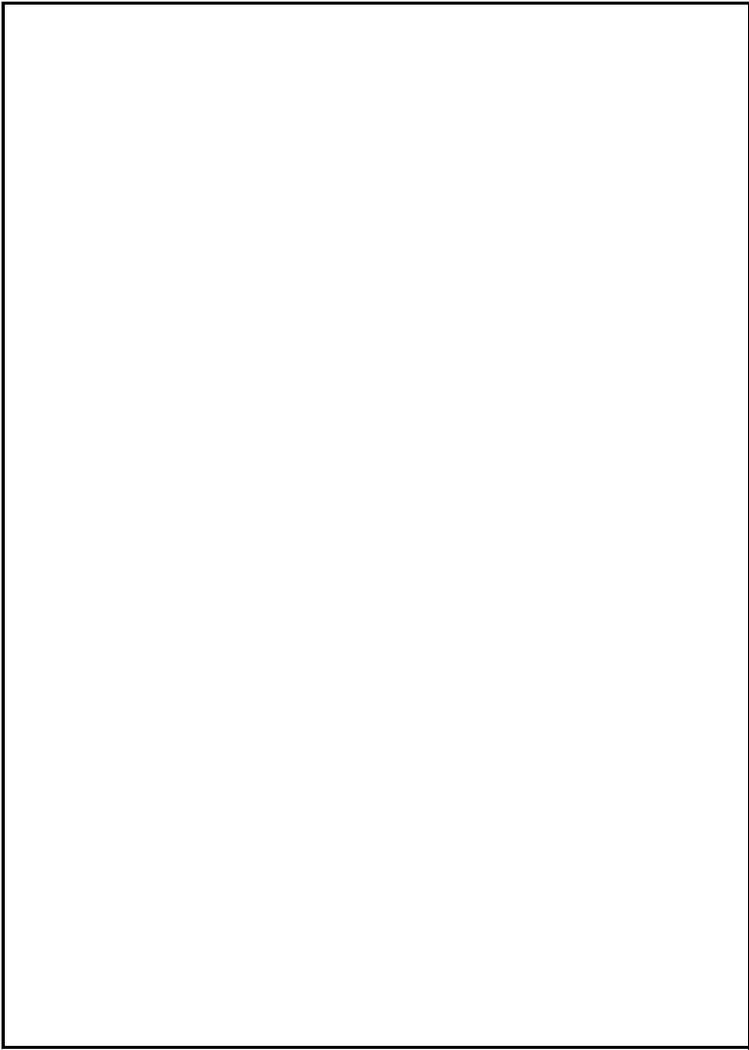
OUI
OUI
OUI
OUI
OUI
OUI

OUI

OUI

OUI
OUI

OUI
OUI
OUI



Valeurs de la raison

CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE= cas de changements d'identifiant immeuble se traduisant par l'abandon de la ligne et la création d'une nouvelle ligne. Sur la ligne abandonnée et sur la nouvelle ligne, la raison affichée est bien

CHANGEMENT IDENTIFIANT IMMEUBLE

DECONVENTIONNEMENT IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour motif de déconventionnement

ERREUR IDENTIFIANT IMMEUBLE = cas de doublons, d'adresses physiquement inexistantes

ABANDON IMMEUBLE = cas d'abandon d'immeuble pour autres motifs que déconventionnement (exemple destruction de l'immeuble...)

CREATION IMMEUBLE = ajout d'une nouvelle adresse dans l'IPE ou d'un nouveau bâtiment sur une adresse existante

MAJ HEXACLE = mise à jour du code hexaclé (changement, apparition ou suppression dans le référentiel du SNA ou mise à jour du référentiel de l'OI avec les données SNA)

ERREUR CAPACITE PM = correction d'une valeur erronée EXTENSION CAPACITE PM = extension de la capacité maximum du PM
ERREUR ADRESSE PM = correction d'une valeur erronée CHANGEMENT ADRESSE PM= changement de libellé de l'adresse (exemple fusion de commune, renommage de voie, etc.)

ERREUR COORDONNEES PM = correction valeur erronée CHANGEMENT TYPE PROJECTION = changement du type de projection des coordonnées géographiques du PM



Présence obligatoire non appliquée dans tous les cas
Présence obligatoire non appliquée dans tous les cas

affaiblissement maximum en db

Valeurs possibles : PBO intérieur, PBO en chambre, PBO en aérien, PBO en façade, PBO plusieurs types	
Valeurs possibles : aérien, aérien avec végétation, aérosouterrain, façade, souterrain	

